

MONTRÉUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE



**La Cave
Vevey-Montreux**

Av. de Belmont 28 - 1820 Montreux - 021 963 13 48

RIVIERA ENSEIGNES



Nat. 079 252 76 00

Riviera.enseignes@gmail.com

- BÂCHES
- VITRINES
- T-SHIRTS-BRODERIE
- IMPRESSIONS NUMÉRIQUES
- PANNEAUX PUBLICITAIRES
- MARQUAGE VÉHICULES
- COVERING VOITURES ET MEUBLES
- SIGNALÉTIQUES

D'Amario David
REALISATEUR PUBLICITAIRE

SORRENTINO



Buderus
technique de chauffage SA

- Chauffage • Sanitaire • Solaire
- Détartrage • Pompe à chaleur • Pelets
- Bois • Ebouage • Dépannage

MONTRÉUX - SAINT-LÉGIER
021 943 23 41
079 321 01 01
sorrentinosa@sunrise.ch



à Montreux!

**CENTRE
d'AMINCISSEMENT et ANTI-AGE
IDEAL LINE**

UN TRAITEMENT D'ESSAI OFFERT

Av. Des Planches 20 - Tél. 021 532 22 22
www.ideallinemontreux.ch - f

Solu Tubes® SA
Assainissement de conduites

Eco technologie sans bisphénol

Garantie 15 ans

Après - Protégé Pendant - Sablé Avant - Rouillé

**STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION
pour une eau propre et fluide!**

1227 CAROUGE
Rue J-Girard 24
T 022 368 30 04
F 022 368 30 07
info@solutubes.ch • www.solutubes.ch

1470 ESTAVAYER-LE-LAC
ch. des Tenevières 19
T 026 664 00 04
F 026 664 00 07

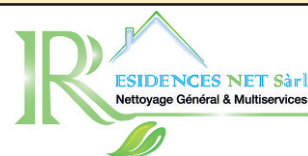
1895 VIONNAZ
Av. du Léman 8
T 027 281 30 04
F 027 281 30 07

CARLOS DA SILVA CONSTRUCTIONS SA



MAÇONNERIE - CARRELAGE
PIERRE NATURELLE
PEINTURE - PLÂTRERIE - BÉTON
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
RÉNOVATIONS EN TOUS GENRES

076 564 25 48 • 021 960 14 46
1815 CH-Montreux
1852 CH-Roche
www.cdasilvasa.ch
info@cdasilvasa.ch



CONCIERGERIE professionnelle
ENTRETIEN régulier
Rue du Pont 9
1820 Montreux

NETTOYAGES en tous genres
TRAITEMENT de tous les types de sols
info@residencesnet.ch
021 964 19 78
www.residencesnet.ch



L'immobilier durable

www.bernard-nicod.ch

BERNARD Nicod

VEVEY MONTRÉUX
021 925 70 70 021 965 44 44

Aqua Parc
Aventure

À 15 MIN. DE MONTRÉUX

30°C
EN TOUTES SAISONS!

CHF 10.- PAR ADULTE
CHF 5.- PAR ENFANT

Rémissa valable sur une entrée journalière, pour 4 pers. maximum jusqu'au 31/12/2018. Non cumulable avec d'autres offres.

**Bientôt Noël,
n'attendez pas la dernière...**

Les cadeaux qui font toujours le plus grand plaisir, ce sont une ou plusieurs bouteilles de vins fins, quelques alcools rares, ou un bel arrangement.

Votre budget, mais surtout la confection et l'expédition de tels cadeaux vous font hésiter voire renoncer...

...alors appelez Delphine ou Irina chez Mosca Vins à Montreux !

Elles se chargeront de tout: confection de paquets avec papier de fête, préparation de caisses en bois et de paniers garnis, et livraison personnalisée dans toute la Suisse.

Faites leur confiance et faites des heureux.

Mosca Vins, c'est plus de 1200 crus suisses et étrangers à tous les prix.

Grand choix de spiritueux dont plus de 300 variétés de malts.

Grandes marques de Champagne.

Petite épicerie. Etiquettes personnalisées.

Consignation de marchandises pour vos fêtes, anniversaires, mariages.

**Vous choisissez votre sapin,
on s'occupe des cadeaux!**



MOSCA  VINS

Le plaisir de faire plaisir!

Mosca Vins Montreux,

Rue du Casino Tél.: 021 963 63 68 Fax: 021 961 24 40

www.moscavins.ch



KALEC-MOTOR SA

Depuis 1947

Frédéric Kalbfuss
Chef d'entreprise

Z.I. de la Foge - Route des Châtaigniers 12 | CH - 1815 Clarens-Montreux
T +41 21 964 46 37 | M +41 79 253 29 84 | F +41 21 964 31 26
frederic.kalbfuss@kalec-motor.ch | www.kalec-motor.ch



GRUNDFOS
RÉPARATEURS
AGRÉÉS



moteurs électriques | solutions de pompage | maintenance industrielle

MONTEUX INFO-VILLE

Tirage: 15 000 exemplaires, tous ménages gratuits.

Editeur, rédaction, publicité:
Info-Ville Sàrl, Route des Colondalles 30,
1820 MONTEUX, Tél. et fax 021 963 75 18
E-mail: infoville@bluewin.ch
Site www.montreuxinfoville.ch

Distribution: Poste de Montreux

Parutions: en 2019, 5 x papier - 1 x Internet.

N° 1 janvier-février, 25 janvier;
N° 2 mars-avril, 29 mars;
N° 3 juin-juillet, 14 juin;
N° 4 août-septembre, 30 août;
N° 5 octobre-novembre, 8 novembre;
N° 6 décembre, 15 décembre - internet

Prochain numéro: 25 janvier 2019

Dernier délai de remise de vos articles et annonces
par e-mail pour le N° 1/2019, **10 janvier 2019.**

Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1

Tous les procès-verbaux dans leurs intégralités sur notre site
www.montreuxinfoville.ch

**Le prochain numéro du 15 décembre
sera distribué uniquement sur notre site internet.
Prochain numéro tous ménages spécial 2m2c
votation populaire sur le Centre de Congrès & Musique
Montreux : 25 janvier 2019.**



Dès le retour de l'automne, avec les périodes nocturnes qui se rallongent, les cambriolages du crépuscule augmentent. Des mesures simples suffisent souvent pour se prémunir de ce genre de délits.

Lors de vos absences:

- simulez une présence en allumant une lumière (évent. minuterie),
- en cas d'absence prolongée, prévenez vos voisins et faites vider votre boîte-aux-lettres,
- mettez vos valeurs à l'abri,
- informez la police de tout fait suspect au 117.

Liens - Plus d'informations et de conseils:

<https://www.skppsc.ch/fr/sujets/cambriolage/>
<http://www.votrepolice.ch/fr/cambriolages/item/le-cambriolage-du-crepuscule>
<http://www.votrepolice.ch/fr/cambriolages/item/protégez-votre-domicile>

Protégez votre logement:

Un policier peut passer à votre domicile pour effectuer **une analyse sécuritaire de votre logement** et, le cas échéant, vous proposer des mesures pour protéger celui-ci. Il vous suffit d'en faire la demande à info@securiv.ch ou d'appeler le 021 966 83 00.

Vos solutions immobilières depuis 1961



Plus de 600 offres sur
www.publiaz.com

PUBLIAZ GERANCE & COURTAGE Gérance - rénovation - courtage - administration de PPE - expertises - conseils	GERANCE Avenue du 14 Avril 3 Case postale 221 CH-1020 Renens gerance@publiaz.com Tél. + 41 21 633 51 33	ESPACE IMMOBILIER Avenue du 14 Avril 1B Case postale 221 CH-1020 Renens courtage@publiaz.com Tél. + 41 21 633 51 44	PUBLIAZ MONTEUX Avenue Claude-Nobs 14 Case postale 1513 CH-1820 Montreux montreux@publiaz.com Tél. + 41 21 966 00 66	
---	--	---	--	------

RESTAURANT ■ HÔTEL★★★ ■ ÉVÉNEMENTS ■ TERRASSE ■ CRÊPERIE ■ GELATERIA



La
Rouvenaz



LE RESTAURANT



Rue du Marché 1 ■ 1820 Montreux ■ Tél +41 (0)21 963 27 36 ■ info@rouvenaz.ch ■ www.rouvenaz.ch

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 23 mai 2018 à 20h00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

Présence: 90 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Julianne Baumann, Carolanne Feissli, Carole Grangier, Obicna Huber, MM. Michel Bongard, Laurent Demartini, Christophe Privet, Edgar Schneider.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Stéphane Barbey et Patrick Grognez.

PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ No 15/2018 relatif aux comptes communaux 2017. (Date de la commission : le lundi 14 mai 2018 à 19 h. 30, rue de la Corsaz 4 à Montreux);

Présidente: Mme Irina Gote

Membres: COFIN

M. Pierre Rochat, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs du public, chers Collègues de la Municipalité,

Merci de me donner la parole et permettez-moi de tenir, au nom de la Municipalité, quelques propos d'introduction pour présenter ce préavis des comptes 2017. Vous avez reçu et certainement lu le communiqué de presse qui résume bien la situation du bouclage de nos comptes. Factuel et pragmatique, à mon titre, finalement, de simple trésorier de notre commune, je salue le fait que nos comptes sont quasiment équilibrés, semblables à 2015, mais légèrement moins bons qu'en 2016. Le résumé des chiffres, c'est un ménage communal de 150 millions, un déficit de 0,7 million alors qu'il était prévu à hauteur de 2,8 millions, une marge d'autofinancement de 1 million et une dette de quelque 60 millions.

Avec cela tout est dit, sauf que l'on peut se réjouir de constater que toutes les charges sous maîtrise de la Municipalité, soit notamment, les salaires, les biens et services ainsi que les aides

et subventions du niveau communal sont contenues en dessous du budget. Les recettes sont quasiment toutes au niveau des prévisions budgétaires, sauf pour ce qui est des personnes morales, donc des sociétés, où on observe un fléchissement important, notamment par rapport à l'exercice 2016 qui s'était révélé assez exceptionnel. Nous pouvons raisonnablement supposer, et nous aurons l'occasion d'en parler en commission des finances, que cette catégorie spécifique d'impôt, directement concernée par la perspective d'entrée en vigueur en 2019 de la réforme vaudoise d'imposition des entreprises (RIE III), en subit déjà certains effets.

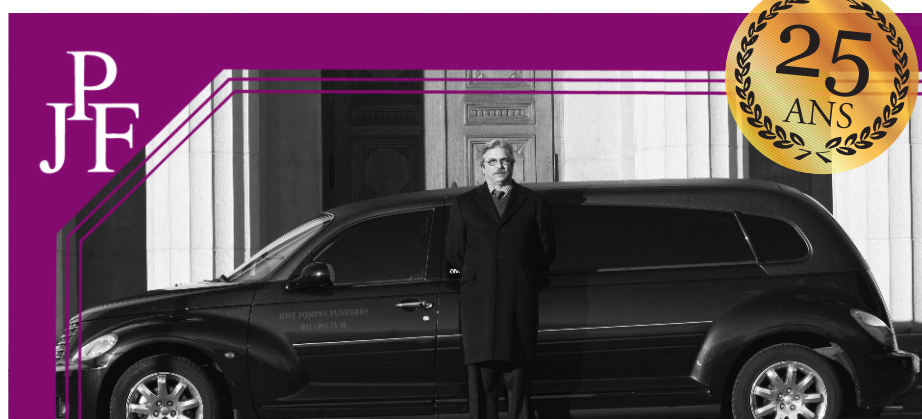
Dans ce contexte tout de même relativement stable, la Municipalité entend poursuivre sa politique d'investissement, avec un système d'amortissement assorti de prélèvements réguliers sur les réserves prévues à cet effet. Elle le fait avec la prudence requise, vu les contraintes extérieures liées à l'évolution de la facture sociale, aux effets pas toujours prévisibles de la péréquation intercommunale et aux risques annoncés et déjà évoqués de l'entrée en vigueur de la RIE III vaudoise. Elle n'occulte pas le constat selon lequel, comparativement, les autres communes de la région semblent avoir de meilleures situations, étant entendu que dans un passé récent, sur plusieurs exercices, ce fût l'inverse et, encore une fois, que nous investissons passablement, que nous avons des réserves et un taux d'impôt des plus modérés.

Cela dit, je précise encore que l'organe de révision a contrôlé nos comptes comme il se doit et qu'il recommande leur adoption.

Pour conclure, je tiens à remercier toute l'administration communale pour son engagement à veiller au maintien d'une bonne situation financière, ainsi que les collaborateurs du service des finances pour leur travail. Je me réjouis de nos prochaines rencontres avec la commission des finances qui nous permettront d'échanger et analyser au mieux ce préavis. Merci de votre attention et au mois prochain pour la reprise de nos discussions à ce sujet et le vote final sur ces comptes 2017.

M. Yves Laurent Kundert

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,



JOST POMPES FUNÈBRES

Notre travail, vous satisfaire.

Av. de Belmont 38
1820 Montreux
☎ 021 963 00 63
www.pfjost.ch

A votre service 7/7 jours, 24/24 heures
A vos côtés pour toutes les formalités
Transports en Suisse et à l'étranger
Inhumations et incinérations dans toute la Suisse

Le Groupe des Verts du Conseil Communal de Montreux se réjouit de la marge d'autofinancement positive de près d'un million.

Si le résultat est meilleur qu'escompté au budget, nous constatons, avec regret, que les recettes fiscales, dues essentiellement aux impôts des personnes morales, ont diminué de moitié par rapport au budget.

Les Verts s'inquiètent de l'arrivée de RIE III qui risque d'entraîner une baisse des recettes qui correspondrait à quelques 4 points d'impôt.

Dans ce cadre, sachez que les Verts défendront le maintien des prestations. Merci beaucoup pour votre attention.

M. Alexandre Staeger

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

A la lecture du présent préavis, le groupe ML a été frappé par la nette diminution de la marge d'autofinancement par rapport à l'année précédente. Cette évolution négative est certes expliquée par des facteurs non maîtrisables par la Municipalité. Mais force est de constater que la marge d'autofinancement est victime d'un effet yo-yo sur ces dernières années. Il serait dès lors plus intéressant de travailler avec une moyenne sur 5 ans, l'indication annuelle de cette valeur étant en définitive trompeuse. Il n'en demeure pas moins que cette marge d'autofinancement, même prise en valeur moyenne, est manifestement trop basse à l'aune du volume d'investissements prévus et, faut-il le rappeler, du plafond d'endettement que nous avons récemment relevé. Nous réitérons le vœu qu'une étude comparative de la marge d'autofinancement de Montreux avec celle d'autres communes soit effectuée. A cela s'ajoute effectivement le fait que l'entrée en vigueur de RIE III va également avoir un effet négatif sur nos finances et sur notre capacité d'investir. A titre d'exemple, la marge d'autofinancement est de 959'000.- CHF à peu près pour 2017. Ce soir, rien que sur les points 6.1 à 6.7, nous avons déjà dépensé 2,6 millions. Si nous comptons encore les points 7.2 à 7.5 de l'ordre du jour, sur lesquels nous ne nous sommes pas encore prononcés, nous arrivons encore à 2 millions. Vous voyez qu'en deux séances, nous arrivons facilement à dépenser plus de 4,5 millions, ce qui est largement plus élevé que notre marge d'autofinancement et ce que nous dépensons en moyenne sur une année en investissement est lui aussi plus élevé que notre marge d'autofinancement moyenne. Cela nous oblige à puiser dans les réserves et un jour ou l'autre, ces réserves seront à sec. Nous invitons la commission des finances à se pencher de façon très approfondie sur cette problématique. Merci.

M. Olivier Raduljica

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Socialiste est satisfait que le déficit soit moins négatif que ce à quoi on pouvait s'attendre avec le budget 2017.

Ce qui nous inquiète c'est la baisse de 4 millions de francs de l'impôt sur les personnes morales sans réelles explications mais surtout la marge d'autofinancement ridicule à 1 million de francs au vu des investissements qui se profilent.

Il nous faut en plus mettre ces chiffres en perspective avec les résultats merveilleux des comptes de nos voisins de Vevey et de La Tour-de-Peilz ainsi qu'une RIE III à venir qui va faire augmenter les charges de notre Commune. C'est plutôt préoccupant.

J'aurai certainement l'occasion de développer l'un ou l'autre de ces points lors de notre Conseil de juin. Laissons d'abord la Cofin travailler. Merci pour votre attention.

Mme Irina Gote

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je rappelle à toutes les Conseillères et Conseillers que, s'ils souhaitent transmettre des questions à la Commission des finances, concernant des points pas clairs sur les comptes 2017, ils peuvent m'envoyer leurs remarques et questions d'ici vendredi matin afin que je puisse les transmettre au service des finances. Merci.

M. François Pochon

Madame la Présidente, chers Collègues,

Le PLR se félicite de la stabilité dans les comptes communaux ces 3 dernières années: en 2015 déficit de CHF 700'000.-, en 2016, bénéfice de 600'000.- et en 2017 déficit de CHF 700'000.-. Sur un budget de CHF 150 millions, nous pouvons considérer ces comptes comme équilibrés et réguliers sur la durée.

Une situation stable dans un contexte d'investissements importants et soutenus pour l'entretien du patrimoine communal.

Si les charges du ménage communal sont bien maîtrisées, il n'en est pas de même pour les charges liées au canton qui sont en constante augmentation. Que ce soit la facture sociale ou les charges dues à la péréquation intercantonale.

La marge d'autofinancement proche de CHF 1 million est plus faible cette année. Même si comparaison n'est pas raison, avec un taux d'imposition identique à notre voisine Vevey, nous aurions une marge d'autofinancement de CHF 10 millions en plus!

Nous souhaitons un bon travail à la commission des finances.

Madame la Présidente

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

7.2 No 16/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 145'000.- au maximum, pour le remplacement de l'estacade du sentier public de Rosemont à Territet. (Date de la commission: le mercredi 6 juin 2018 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux);

Présidence ML: M. Alexandre Staeger

Membres: Mme Claudine Borloz, MM. Raphaël Corbaz, Mathieu Ehinger, Anthony Huys, Jean-Bernard Kammer, Yves Laurent Kundert, Olivier Müller, Cyril Pabst, Michel Zulauf.

Madame la Présidente

«La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.»

7.3 No 17/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 790'000.- au maximum, pour une requalification partielle de l'espace routier et l'entretien de l'avenue de Florimont. (Date de la

commission: le lundi 11 juin 2018 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux);

Présidence SOC: M. Nicolas Büchler

Membres: Mmes Livia Balu, Susanne Cornaz, Anne-Céline Jost, Susanne Lauber Fürst, Bibiana Streicher, MM. Denis Golaz, François Grand, Claudio Mammarella, Pablo Menzi

Madame la Présidente

«La discussion est ouverte.»

M. Olivier Blanc

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je suis quelque peu surpris de ne voir aucune mention, dans ce préavis, de l'aménagement cyclable dans les deux sens, c'est-à-dire à contre-sens cycliste puisque la Municipalité s'était engagée à examiner cette question lors d'une récente commission. Du reste, cela figure dans le rapport de ladite commission. Je remercie la nouvelle commission de regarder ce point. Merci.»

Madame la Présidente

«La parole n'est plus demandée, la discussion est close.»

7.4 No 18/2018 relatif à l'adoption du projet d'aménagement d'un carrefour à feux sur la route cantonale RC 737-B-P, route de Brent, devant desservir une future station-service et pour l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 28 0'000.- TTC au maximum, pour des travaux communaux d'amélioration des cheminements piétonniers à réaliser en coordination. (Date de la commission: le jeudi 31 mai 2018 à 19 h. 30, à la rue de la Gare 30 à Montreux);

Présidence PLR: M. Angelo Giuliano

Membres: Mmes Tanya Bonjour, Anne-Céline Jost, Jessica Ruedin, MM. Arnaud Grand, Anthony Huys, Tal Luder, Silvano Pozzi, Olivier Raduljica, Vincent Tschopp

Madame la Présidente

«La discussion est ouverte.»

M. Florian Chiaradia

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe des Verts est mécontent de ce préavis, à notre sens ce qui est mis en discussion ce soir n'apporte que des nuisances à notre commune, à une exception près il est vrai, la prolongation des trottoirs de quelques mètres vers l'amont.

Quel est notre intérêt de voir s'implanter une station-service ici, en contrebas du vignoble de Brent encore préservé, à proximité immédiate d'un couloir à faune, soit la Baie de Clarens. À l'heure où nous nous alarmons, à juste titre, d'une baisse considérable de la biodiversité, ce n'est pas M. Rimaz qui me contredira, quid de la pollution sonore et lumineuse à cet endroit particulièrement sensible. Avec un shop de station-service uniquement accessible par les véhicules et qui fera concurrence aux commerces de village, est-ce vraiment ceci que nous voulons pour notre commune? Avec un carrefour à feux qui ne tient aucun compte de la mobilité douce,

sans passage pour piétons au sortir de la piste Vita et enfin sans piste cyclable. A ce titre il s'agit pourtant d'un itinéraire sensible qui est un passage obligé pour les vélos de Clarens et la Tour-de-Peiz en direction de Brent-Chernex. Cet itinéraire figure d'ailleurs sur la cyclocarte, ce modeste document d'itinéraire cycliste conseillé.

A vrai dire, nous ne croyons pas vraiment à la phrase sibylline qui figure en page 6 du préavis du prétendu manque de place. D'un côté de la chaussée, il y a du domaine public et de l'autre il y a la parcelle Coop qui souhaite réaliser au plus vite. Nous sommes donc dès lors convaincu que ce dossier a été mal, voir pas du tout négocié avec Coop Mineraloel AG. Aussi, nous demandons pour la commission que tous les documents d'études qui ont conclu à l'impossibilité d'intégrer une piste cyclable nous soient présentés. De même que ceux démontrant les tractations menées en ce sens avec Coop Mineraloel AG et les riverains du secteur. Bon travail à la commission.»

Mme Irina Gote

«Madame La Présidente, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, chères et chers Collègues,

A la lecture du préavis sur le projet d'aménagement d'un carrefour à feux sur la montée de Brent, j'ai été très étonnée et courroucée par le préavis qui nous est proposé.

Mais au juste de quoi parle-t-on? De l'implantation d'une station d'essence avec un shop du deuxième géant de la distribution alimentaire en Suisse, à savoir la Coop. Cette implantation va bien entendu, nécessiter des aménagements routiers et l'installation de feux dans le carrefour avec la route de la Combe de même que dans les deux sens de la route de Brent.

Jusqu'à-là, il ressemble à un projet comme un autre, me direz-vous! Et bien non. Car pour moi l'implantation de cette station d'essence est un leurre! Le nerf de la guerre est le shop.

Un magasin ouvert de 5h00 du matin jusqu'à 22h00, bien achalandé, avec des produits de boulangerie, de consommation courante, que nous retrouvons dans un plus large choix dans les magasins Coop.

Ce n'est pas un hasard si le choix de l'implantation d'un tel magasin s'est porté sur cet emplacement. La Coop fait des études de marché et effectivement, la situation est idéale. Proche d'une sortie d'autoroute, pas de grandes surfaces commerciales à proximité, mais que des petits indépendants.

Notre crainte première est la disparition de ces petites entreprises. Car, lorsqu'un commerce de ce genre s'installe dans un endroit, il n'y a pas grand monde qui résiste autour. Est-ce que l'emplacement vide de l'ancienne boulangerie de Chailly trouvera un repreneur dans de telles conditions? Y aura-t-il un jour une petite épicerie ou un café de proximité à Brent? La boulangerie de Chernex et le Denner survivront-ils à ce bulldozer de la distribution? Quid de la station d'essence de Chailly et de son shop à l'ancienne?

Quand nous savons le temps que cela prend de créer des commerces de proximité et l'importance qu'ils ont dans le tissu social et dans le processus du bien vivre ensemble dans nos villages, je n'arrive pas à comprendre qu'il n'y ait pas eu une levée de boucliers et des oppositions massives à ce projet lors de la mise à l'enquête.

Parlons maintenant de la circulation. Aujourd'hui aux heures de pointe, les automobilistes en pro-

venance de Vevey font la queue afin de pouvoir sortir de l'autoroute et descendre sur Clarens et Montreux ou monter sur les Hauts. Les feux au carrefour de Chailly empêchent clairement la fluidité du trafic. Voulons-nous reproduire la même chose pour les automobilistes qui sortent de l'autoroute en provenance de Villeneuve? C'est très certainement ce qui se passera. Avec tous les mouvements de véhicules qui sortiront de la station d'essence, les feux sur l'axe montée et descente sur la route de Brent seront très souvent au rouge. Cela engorgera jusqu'au rond-point et des bouchons se formeront également sur la montée. Des habitants des Hauts se retrouveront pris en otages de ce temple de la consommation moderne.

Je suis moi-même commerçante et je suis en faveur de la liberté du commerce et d'entreprendre, mais là, le prix à payer pour nos petits commerces de proximité est trop lourd.

Pour la qualité de vie dans nos villages, je vous demande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir réfléchir aux soi-disant avantages que nous pourrions retirer de ce projet. Il me semble que si la Municipalité avait la volonté de créer un bout de trottoir sur la Combe et de marquer sur le sol deux passages piétons, tel que proposé dans le préavis, notre commune a encore les moyens de se les offrir. Nous n'avons pas besoin du grand géant Coop pour faire ce genre d'aménagement. D'ailleurs, je ne vois pas pour quelle raison c'est à la collectivité de payer CHF 280'000.- pour des infrastructures qui sont la conséquence directe de l'implantation de cette station essence.

Je demande à la commission de bien vouloir étudier et de discuter de toutes les conséquences sur la vie et le fonctionnement des villages lors de la séance de commission. Je vous remercie pour votre attention.»

M. Emmanuel Gétaz

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je partage pour ainsi dire le 100% de ce qui a été dit jusqu'à maintenant dans cette discussion préliminaire.

Aberration sur le plan urbanistique, sur le plan de la protection du paysage à cet endroit. Le risque de coup de couteau dans le dos pour tous les petits commerces qui cherchent à survivre notamment à Chernex, à Brent ou à Chailly.

Il y a aussi une question fondamentale qui me semble-t-il doit être posée. Lorsque nous avons révisé le PGA, c'était un grand travail, nous avons constaté le peu de surfaces qui restaient disponibles pour l'exploitation artisanale ou de petites industries. Ce terrain-là est justement un des rares endroits sur la commune qui a encore cette qualification et qui permet l'implantation encore de projets d'artisanat ou de petites industries. Certes, à l'heure actuelle, il semblerait que l'ensemble des locaux qui sont déjà construits ici ne sont pas encore tous loués ou vendus. Néanmoins, si nous regardons sur le long terme, il faut regarder quelles réserves nous garderons pour permettre l'implantation d'artisans ou de petites industries. En l'occurrence, une station-service ne répond pas, à mon avis, à cette définition d'attente et aussi évidemment de place de travail. Pour le reste, tout a été dit, je crois, dans les interventions préliminaires et j'espère que la commission sera attentive à tous ces points avant de se prononcer sur cette proposition qui paraît être une hérésie. Merci beaucoup.»

M. Angelo Giuliano

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs

Je tiens juste à rappeler que le préavis porte sur un aménagement routier et pas sur l'implantation d'une station-service qui est de compétence Municipale, il ne faut pas tout mélanger non plus. Lors de la commission, nous discuterons de plein de choses mais nous ne ferons pas un vote pour ou contre l'implantation de la station-service mais uniquement sur l'aménagement routier qui en est la conséquence. Merci.»

Madame la Présidente

«La parole n'est plus demandée, la discussion est close.»

7.5 No 19/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 760'000.- au maximum pour la réfection des rues du Marché et de la Rouvenettaz à Montreux ainsi que de la mise en système séparatif de la Villa Mounsey. (Date de la commission: le lundi 4 juin 2018 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

Présidence SOC: M. Olivier Raduljica

Membres: Mmes Sandra Genier Müller, Anne Saito, Bibiana Streicher, MM. Christian Bécherraz, Christian Burki, Vincent Haldi, Daniel Meillaud, Benoît Ruchet, Christian Vernier

M. Florian Chiaradia

«Le groupe des Verts fait un accueil plutôt favorable à ce projet, notamment en ce qui concerne la meilleure connexion avec la gare. La Municipalité semble, à juste titre, laisser transparaître le souhait de favoriser la mobilité piétonnière sur cet axe. Toutefois il nous semble que cette volonté manque un peu d'ambition, puisque la Rouvenettaz, dans sa configuration, n'aura plus forcément d'intérêts pour le transit automobile tel qu'il l'a actuellement. Nous demandons que la Rouvenettaz soit catégorisée en riverains autorisés, telle que l'est déjà la Rue du Marché. C'est un élément à voir en commission, mais peut-être que cela permettra quelques économies au niveau financier quant à l'aménagement qui sera apporté à cette rue. Je vous remercie.»

Madame la Présidente

«La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.»

8. RAPPORTS DE LA MUNICIPALITÉ

8.1 No 08/2018 relatif à la gestion communale durant l'année 2017. (Date de la commission: le mardi 5 juin 2018 à 19 h. 00, à la Maison de Quartier, Jaman 8 à Clarens);

Président: M. Raduljica

Membres: Cogest

M. Olivier Raduljica

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

J'invite toutes les Conseillères et Conseillers qui ont des questions concernant le rapport de gestion de la Municipalité, qui peut être demandé ou téléchargé, à me les transmettre d'ici la fin de la semaine. Merci.»

8.2 No 20/2018 en réponse au postulat de M. Jean -Pierre Buholzer «Montreux: plage et points de baignade». (Date de la commission: le lundi 25 juin 2018 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

Présidence PLR: Mme Mélanie Nicollier

Membres: Mmes Carola Fastiggi, Ida Rodman, MM. Jean-Marc Forclaz, Dominik Hunziker, Jean-Bernard Kammer, Olivier Müller, Romain Pilloud, Michel Posternak, Roland Rimaz

M. Emmanuel Gétaz

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je salue l'ouverture de la Municipalité à valoriser autant que possible les points d'accès au lac, selon le descriptif du rapport. Je m'étonne quand même d'une phrase en fin de rapport qui dit «que la nécessité de la mise sur pied au frais de la commune en sa qualité d'exploitant, d'un système de gardiennage adapté aux risques, limite la vision» qui avait été décrite à l'époque par le postulat de notre collègue M Buholzer, d'une idée de Montreux plage. Je suggère à la commission de bien analyser ce qui se fait notamment à Vevey, par exemple dans la partie qui est situé entre la Veveyse et les bâtiments Nestlé et/ou une cohabitation existe entre des quais vivants, l'accès au lac et la possibilité d'utiliser des douches simples mais aussi des pelouses. Merci beaucoup. »

Madame la Présidente

«La parole n'est plus demandée, la discussion est close.»

9. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

Pas de motion où postulat déposé.

10. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Interpellation

«La destruction programmée de la Poste se poursuit-elle?»

M. Romain Pilloud

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chères et chers Collègues,

Peut-on encore qualifier la Poste de «service public»? Les scandales à répétition au niveau fédéral, une vision bureaucratique qui laisse peu de place à des considérations sociales, pour l'emploi et la vie locale, font largement douter des directions futures de la Poste. A ces interrogations, ce n'est pas un, ni deux mais tous les partis qui posent des questions au niveau fédéral; motions, interpellations et postulats se succèdent pour demander à la direction de la Poste de s'expliquer sur l'affaire Car Postal, sur le calcul de rentabilité des offices postaux ou sur les problèmes de comptabilité; des moratoires, des questions urgentes et des interventions orales mettent la pression sur la politique menée par la Poste, en attendant la révision urgente de la loi sur la Poste.

Cette politique postale doit aussi se questionner au niveau communal. Et cela a déjà été fait à plusieurs reprises ces derniers mois: manifestation devant le désormais ex-office postal de Chailly, alors même que le nouveau quartier des Grands Prés doit bientôt sortir de terre, pétition

avec plus de 5000 signatures contre la fermeture des offices postaux de Chernex et Montreux 2 et interrogations citoyennes.

Avec le comité pétitionnaire, nous avons rencontré des responsables de ces fermetures sur l'arc lémanique au courant du mois de mars. Sans surprise, leur politique de réduction des offices postaux n'est pas remise en question, malgré l'engagement populaire local. Pour eux, peu importe le nombre de signatures, peu importe la position des communes, ils comptent bien remplacer les offices postaux traditionnels par des services réduits, continuer à supprimer des emplois et ignorer les spécificités que représentent les travailleur-euse-s, les personnes âgées, les personnes non-préparées à la révolution numérique et la topographie toute particulière de notre commune. Ces responsables nous ont également informé-e-s que la Poste de Clarens n'était actuellement pas menacée de fermeture, alors que l'avenir de cet office semble soudainement incertain puisque le bâtiment qui l'héberge doit être démolé. Nous savons aussi que la Municipalité devait rencontrer et négocier avec la Poste pendant le mois d'avril concernant l'avenir des offices menacés.

Cela ne nous empêche pas d'être conscient-e-s des changements qui s'opèrent dans notre société. Mais la Poste, dans une transformation numérique certes indispensable, œuvre avec beaucoup d'opacité et les critiques viennent de partout. Les entreprises et les particuliers ne sont pas informés des nouveaux services numériques et la Poste, au lieu de conserver les offices et de les adapter aux nouveaux services et enjeux qu'amène la numérisation afin d'en faire des pôles de compétence exemplaires, préfère couper pour faire des économies. On ne peut que regretter et s'opposer à la manière dont sont effectués les changements.

Au vu de ces éléments, j'adresse les questions suivantes à la Municipalité:

- La commune est-elle renseignée sur l'avenir de l'office postal de Clarens, située dans un bâtiment vraisemblablement destiné à être démolé dans les années à venir? Malgré une prise de contact avec la Poste, je n'ai jamais pu obtenir réponse à cette question à ce jour.
- Quel retour la Municipalité peut-elle donner de la rencontre avec la Poste courant avril?
- Quelle position a-t-elle défendu lors de cette rencontre et a-t-elle mentionné l'engouement populaire pour sauver les offices menacés?
- La Poste est-elle ouverte à des négociations et comprend-elle les enjeux régionaux et locaux?
- Quelle(s) suite(s) après cette rencontre?
- La Municipalité pense-t-elle s'opposer en dernier recours aux fermetures postales à travers la commission fédérale PostCom qui prend en compte les critères d'accès et les spécificités régionales pour valider ou refuser des fermetures d'offices?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

M. Jean-Baptiste Piemontési, Municipal

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chers Collègues

Je remercie tout d'abord M. l'interpellateur de nous avoir fourni son texte à l'avance, ce qui

permet à la Municipalité de pouvoir lui répondre ce soir.

- La commune est-elle renseignée sur l'avenir de l'office postal de Clarens, située dans un bâtiment vraisemblablement destiné à être démolé dans les années à venir?
- Malgré une prise de contact avec la Poste, je n'ai pu obtenir aucune réponse à cette question à ce jour.

La réponse est la suivante, la Municipalité a rencontré les représentants de la poste le vendredi 27 avril 2018. Ces derniers nous ont confirmé que le service immobilier de la poste envisage de rénover le bâtiment abritant actuellement l'office postal de Clarens, toutefois le projet prévoit de maintenir un espace commercial pour l'office postal de Clarens. Le maintien de cet office postal est confirmé comme vous l'avez également évoqué.

- Quel retour la Municipalité peut-elle donner de la rencontre avec la Poste courant avril?
- En complément aux informations déjà données sur l'office postal de Clarens nous pouvons vous informer que les offices postaux de Chernex et Montreux 2 sont effectivement, actuellement en phase d'évaluation. Il faut s'attendre à des décisions de la poste courant 2018 pour l'office de Chernex et 2019 pour celui de Montreux 2. A noter qu'à ce stade la Poste n'a pas encore fixé de planning de réalisation de leurs décisions à venir.
- Quelle position a-t-elle défendu lors de cette rencontre et a-t-elle mentionné l'engouement populaire pour sauver les offices menacés?
- Lors de cet entretien, la Municipalité s'est fait l'écho d'une part importante de la population montreuusienne qui se montre très inquiète face à la fermeture des offices postaux. Elle a, notamment, fait mention de la pétition signée par plus de 5 milles personnes et la rencontre que le comité pétitionnaire a eu avec elle.

Consciente que l'évolution du chiffre d'affaires des offices postaux concernés, Chernex et Montreux 2, est en net baisse, la Municipalité a évoqué les enjeux sociétaux et le rôle de lien social que la poste joue dans les villages et quartiers. Elle a demandé formellement à la poste de maintenir à tout le moins une agence postale dans le village de Chernex. Dans ce contexte, la Municipalité, a également souhaité que le partenaire commercial ou de service en charge de l'agence postale puisse garantir la confidentialité, car c'est un aspect très important aux yeux de la population. Les propositions à ce sujet sont d'ailleurs en cours d'analyses.

- La Poste est-elle ouverte à des négociations et comprend-elle les enjeux régionaux et locaux?
- Les représentants de la Poste ont entendu les arguments de la Municipalité et se sont engagés à en tenir compte, tant dans leurs évaluations que dans leurs planifications des décisions prises.
- Quelle(s) suite(s) après cette rencontre?

- Dans le cadre de la poste de Chernex: la Municipalité suit ce dossier de près et joue le rôle de facilitateur dans les contacts que la Poste souhaite avoir avec différents partenaires, prestataires de service ou commerces. A noter encore qu'une séance de suivi est d'ores et déjà prévue en septembre avec les représentants de la Poste.

- La Municipalité pense-t-elle s'opposer en dernier recours aux fermetures postales à travers la commission fédérale PostCom qui prend en compte les critères d'accès et les spécificités régionales pour valider ou refuser des fermetures d'offices?

- A ce stade et au vu des discussions en cours, la Municipalité privilégie encore le dialogue. Elle se positionne aujourd'hui en tant que partenaire, dans le but de co-construire une solution qui puisse tenir compte des intérêts des habitants et des commerçants ainsi que des enjeux de la poste. Elle reste toutefois attentive aux résultats concrets et se laisse la liberté de changer son positionnement.

Je vous remercie de votre attention et j'espère avoir répondu à M. l'interpellateur.»

M. Romain Pilloud

«Merci Monsieur le Municipal pour votre réponse très complète, évidemment le comité pétitionnaire attend volontiers un retour après votre rencontre du mois de septembre, au niveau de la communication de ce qui s'est déroulé, évidemment si c'est possible. Je vous remercie.»

Interpellation sur les VMCV

«Circulez, il n'y a rien à voir... Vraiment?»

Mme Irina Gote

J'ai interpellé la Municipalité lors du Conseil du mois de mars, sur la capacité de gouvernance et de gestion du personnel des VMCV par le Conseil d'Administration suite à la crise que ce service public traverse. La réponse de notre Municipal Caleb Walther a été en gros: Circulez, il n'y a rien à voir... Tout va bien et s'il y a quelques petites turbulences, tout va rentrer dans l'ordre à la fin du mois d'avril.

Or nous sommes à la fin du mois de mai et rien n'est rentré dans l'ordre. Le personnel baigne dans l'incertitude la plus complète quant à sa direction. Je m'explique:

Autour du 20 avril paraît une annonce sur le site de l'entreprise qui ouvre les postulations pour le poste de Directeur des VMCV, ni plus ni moins. Cette annonce à ma connaissance n'est pas parue dans la presse locale. De plus, elle n'est restée qu'une dizaine de jours en ligne.

Hier, le personnel des VMCV a été informé que le Directeur actuel, Monsieur Monnet est en arrêt maladie de longue durée, depuis vendredi dernier. Il a également été communiqué que la probabilité avérée d'une absence de longue durée a incité le Conseil d'Administration à prendre des mesures urgentes. La direction ad Intérim des VMCV est ainsi assurée avec effet immédiat par M. Paul Blumenthal, Président du Conseil d'Administration.

Sur le site internet de l'entreprise figurent également des annonces de recrutements de chauffeurs et d'un ou d'une responsable des finances. L'actuelle est également en arrêt maladie de longue durée. Ainsi, deux personnes qui occupent des postes clés à la gouvernance de cette entreprise de transports publics manquent à l'appel.

Je constate donc, que contrairement à ce que nous avait dit Monsieur le Municipal Caleb Walther la situation n'est de loin pas rentrée dans l'ordre comme annoncé pour la fin avril. Tout au contraire, elle s'est péjorée et un climat d'incertitude et d'inquiétude s'est installée parmi les employées et employés des VMCV.

Au nom du groupe socialiste qui partage l'inquiétude des employés face à ces soucis de gouvernance, je pose les questions suivantes:

1. En l'absence du Directeur, Monsieur Monnet et de la responsable financière, le budget 2018 a-t-il pu être validé à fin avril comme promis?
2. En cas de non validation de budget, comment peut-on exercer une saine gestion de l'entreprise?
3. Puisqu'il y a encore des annonces en ligne sur le site des VMCV en vue du recrutement de chauffeurs, est-ce que le problème de sous-effectif a-t-il oui ou non été réglé?
4. Combien de chauffeurs doivent encore être engagés, exactement?
5. En ce qui concerne la situation du Directeur, Monsieur Monnet, je trouve pour le moins surprenant, qu'une annonce de recrutement paraisse pendant un laps de temps si court et de manière si restreinte! Il n'est pas possible décentement de recruter ainsi la personne avec le bon profil! Dès lors, cherche-t-on un nouveau directeur ou pas?
6. Il est également fort curieux que l'on publie une annonce afin de chercher un nouveau directeur et que peu de temps après le directeur en place parte en congé maladie pour une durée indéterminée! Je pose donc la question suivante: Monsieur Monnet a-t-il reçu son congé du Conseil d'administration pour une date ultérieure? S'agit-il d'un litige qui l'oppose à sa hiérarchie? Fait-il un burnout?
7. Je pose les mêmes questions pour la responsable financière?
8. En dernier lieu, je suis navrée de devoir me répéter mais n'y-a-t-il pas un lien de cause à effet, par rapport aux méthodes de gestion du Président du Conseil d'administration, Monsieur Blumenthal, à qui je vous le rappelle l'on reprochait dans les colonnes de la Tribune de Genève du 30 juin 2017, sa façon «autoritaire» de diriger, lorsqu'il était Président du Conseil d'administration de la société de transport de Bâle-Ville?
9. Le fait que l'on nomme le Président du Conseil d'administration, également

Directeur ad-interim, mais Directeur tout de même, n'est-elle pas une façon archaïque de gérer une entreprise qui se veut moderne et innovante tel que les VMCV? En effet, le double mandat n'est plus d'actualité au sein d'entreprises de cette envergure.

Je remercie la Municipalité pour ses réponses qui j'espère apaiseront les inquiétudes légitimes du personnel des VMCV quant à la gouvernance de leur entreprise et par la même occasion celles des membres de notre parti.

M. Caleb Walther, Municipal

«Madame la Présidente, Madame l'interpellatrice, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité va répondre essentiellement par écrit à cette interpellation, comme vous le savez, ce genre de réponse doit être produite en collaboration avec les autres membres du Conseil d'administration.

Ce que j'aimerais préciser c'est que mes propos, lors de la première interpellation, n'étaient pas de dire, tout va très bien et en avril tout sera réglé. L'interpellation se concentrait essentiellement sur la question des effectifs des chauffeurs et de dire que nous reconnaissons qu'il y avait des difficultés, que la situation était compliquée, mais que nous avions d'ores et déjà pris les mesures qui devaient permettre de répondre à ce problème-là.

C'était dans ce sens-là que je m'étais exprimé, en disant que sur ce problème-là en particulier, nous avons fait ce qui était possible, dans les délais possibles. Evidemment que l'engagement de chauffeurs implique de la formation, de trouver les bonnes personnes, c'est un processus qui prend du temps, cela ne se fait pas toujours dans les mêmes délais. Maintenant les problèmes qui sont évoqués sont des problèmes d'autre nature, je ne le cache pas et ne l'avais pas caché. Il y a différents enjeux, différentes situations qui sont compliquées, qui imposent que le Conseil d'administration s'engage plus. L'engagement provisoire du Président pour remplacer le directeur en congé maladie, c'est réellement parce que nous cherchons les meilleures solutions.

Nous voulons assurer deux éléments qui, pour nous sont prioritaires, à savoir la garantie que les prestations sont assurées dans les normes et

avec les critères de sécurités comme je l'évoquais la dernière fois et que le personnel soit respecté et traité au mieux.

Des réponses ultérieures seront apportées par écrit avec les garanties que nous essayons de faire au mieux, notamment pour rassurer l'ensemble du personnel.

Je vous remercie.»

Interpellation

«Un pavé de plus pour les riverains de la rue du pont.»

M. Franco Meichtry

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Suite à trois pétitions des riverains de la Rue du Pont, notre Conseil a accepté leurs doléances le 17 mai 2017.

Le but de cette interpellation n'est pas de faire l'historique de ce chantier, mais de rappeler que notre Conseil s'est engagé à faire ces travaux urgemment, et cela depuis plus d'une année.

La réponse demandée à cette interpellation consiste en deux dates:

- A quelle date le préavis relatif à ces travaux sera présenté à notre Conseil?
- A quelle date est planifié le début des travaux?

Je vous remercie de votre attention.

M. Christian Neukomm, Municipal

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'Interpellateur,

Je vous remercie de votre brève interpellation, ma réponse sera également assez brève, pour rappeler que l'année écoulée est liée au fait que nous avons quelques contraintes de coordination par rapport au choix et aux meilleures manières de procéder, compte tenu des chantiers environnants et à venir. Je pense essentiellement au chantier de la Rue du Temple, qui fait que nous allons pouvoir déposer le préavis au prochain conseil de juin et que les travaux débiteront vraisemblablement en parallèle avec les travaux de la rue du Temple au mois d'octobre. J'espère ainsi avoir répondu à votre interpellation.»

Vos ASSURANCES:

— UNE AFFAIRE DE CONFIANCE



GROUPEMENTS DES ASSUREURS
MONTREUSIENS

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 20 juin 2018 à 18 h00, à la salle de gymnastique du Collège de Chernex

Mme la Présidente Catherine Buchet déclare qu'il est 18h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

Sur la base de la liste de présence, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, 85 conseillers sont présents. Quelques conseillers se sont fait excuser. La séance est ouverte.

Présence: 85 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Julianne Baumann, Caroline Buff, Anne Duperret, Carole Grangier, MM. Olivier Blanc, Laurent Demartini, Bruno Femia, Francis Gonzalez, Arnaud Grand, Patrick Grognuz, Alain Imhof, Jorg José Pires, Edgar Schneider.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Barbey Stéphane, Bernard Schmid.

[...]

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 MAI 2018

Mme la Présidente

Le procès-verbal du 23 mai 2018 est accepté à la majorité.

2. COMMUNICATION DU BUREAU

Mme la Présidente

Démission du conseil communal de M. Michel Bongard.

Après 20 ans de conseil nous pouvons applaudir M. Bongard.

Applaudissements de la salle

3. CORRESPONDANCE

Le Théâtre Montreux Riviera qui nous remercie par rapport au crédit d'investissements en faveur du TMR.

Courrier de mécontentement des commerçants de Chernex (ci-avant) concernant le préavis 18/2018

Lecture de la lettre des commerçants de Chernex.

Demande de la direction des affaires sociale, famille et jeunesse, qui cherche une ou un testeur pour l'année scolaire 2018/2019, pour évaluer les repas des enfants.

4. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Mme Jacqueline Pellet

Madame la Présidente

Il s'agit d'une communication de la Municipalité au Conseil communal, relative à la réponse municipale, à propos des questions posées sur la situation de la Fondation Apollo.

Lecture de la communication.

5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

1 interpellation a été déposée, elle sera développée au point 12.

6. NOMINATIONS

6.1 pour l'année politique 2018 – 2019, de la présidente ou du président du Conseil communal;

Mme la Présidente

J'attends les propositions concernant ce point.

Mme Geneviève Brunner

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Yanick Hess à la présidence du Conseil communal pour l'année législative 2018 - 2019. Cet enfant de Gilon, âgé de 48 ans et père de deux enfants a effectué toute sa scolarité à Montreux avant d'obtenir son brevet fédéral de Maître d'éducation physique à l'Université de Lausanne. Professionnellement, M. Yanick Hess est actuellement Doyen de l'établissement scolaire C.F Ramuz ainsi que chef de projet informatique à la DGEO.

Par ailleurs, si d'une part son attachement profond à sa Commune se manifeste au travers des nombreuses photos de notre belle région qu'il publie régulièrement sur les réseaux sociaux pour notre plus grand plaisir, il a d'autre part toujours été très impliqué et engagé tant au niveau associatif que politique.

Il a en effet, non seulement présidé la Société de Jeunesse ainsi que le ski-club du village de Gilon, tout en étant membre de l'Association des Intérêts et des pompiers mais est également membre de notre Conseil depuis 1998, au sein duquel il a siégé dans de nombreuses commissions permanentes et ad hoc.

Nul doute que M. Yanick Hess saura pour sa 20ème année d'engagement au sein de notre Conseil mettre toute son expérience, ses connaissances et compétences au service de notre Commune en tant que président du Conseil.

Je vous recommande dès lors de l'élire à la fonction de Président du Conseil communal.

Je vous remercie pour votre attention

Mme la Présidente

Y a-t-il d'autres candidatures?
J'invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote et je déclare le vote ouvert.

M. Christophe Privet

Madame la Présidente, comme le nombre de candidat correspond au nombre de place, le vote devient tacite et peut être fait par acclamation.

Mme la Présidente

Il me semble que la procédure choisie est la bonne, je propose de continuer la distribution des bulletins. Merci de votre proposition M. Privet.

Afin de vous donner une réponse plus précise, M. Privet, il est noté dans notre règlement, à l'article 14, que le président, les vice-présidents et le secrétaire doivent être élus au scrutin individuel secret.

M. Roland Rimaz

Je souhaite signaler que lorsqu'il y a des interventions des conseillers, si elles ne se font pas au micro, elles ne seront pas audibles.

Mme la Présidente

Je demande aux scrutateurs de bien vouloir faire passer l'urne afin que chacun puisse y déposer son bulletin.

Résultat du scrutin

Bulletins délivrés: 82	Bulletin valables: 80
Bulletins rentrés: 82	Majorité absolue: 41
Bulletins nuls: 2	Bulletins blanc: 6

M. Yanick HESS est élu Président du Conseil communal pour l'année politique 2018-2019 par **68 voix**.

Voix éparses

M. Yves Depallens obtient:	2 voix
M. Olivier Raduljica obtient:	1 voix

Mme Geneviève Brunner obtient:	1 voix
M. Al Jundi Ihab obtient:	1 voix
Mme Prisca Gaillet obtient:	1 voix

Mme la Présidente

Je vous prie d'applaudir la nomination extraordinaire de ce Président. Applaudissements de l'assemblée.

M. Yanick Hess

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je tiens à remercier le Conseil de sa confiance. Je suis honoré de mener les débats du Conseil communal de l'année prochaine.

Je serai ravi d'être le lien entre la population et le Conseil communal, tout en respectant le dress-code. Dû au plan canicule, la cravate viendra plus tard pour moi.

Merci aux présidents de groupe de passer vers moi en fin de séance pour agender une date afin de fixer 2, 3 procédures pour l'année prochaine.

Je vous remercie.

6.2 pour l'année politique 2018 – 2019, de la première vice-présidente ou du premier vice-président du Conseil communal;

M. Yves Laurent Kundert

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter, au nom des Verts, la candidature de M. Florian Chiaradia à la Vice-Présidence de notre assemblée. Bientôt 31 ans, né à Vevey, Florian Chiaradia est un véritable enfant de Montreux, connaissant en long et en large le territoire de notre commune, ses villages, son centre-ville. Vivant successivement à Chailly, Brent puis Montreux-Centre. Florian Chiaradia a toujours été intéressé par la politique régionale et le devenir de Montreux. Cela l'a incité à s'impliquer en premier lieu dans les enjeux locaux plutôt que de défendre ses valeurs au sein de structures cantonales ou nationales. Passionné par la culture, l'histoire et le patrimoine, Florian Chiaradia a effectué une formation d'archéologue à l'université de Lausanne, puis a œuvré plusieurs années sur le terrain. Ainsi il a notamment collaboré à la fouille de l'agglomération celtique de Vufflens-la-Ville sur le tracé de la désormais route cantonale aire C177. Désormais, passant de sources matérielles de l'histoire aux sources documentaires, il œuvre en tant que bibliothécaire scientifique au Château de Morges. Dès 2011, c'est assez naturellement que Florian Chiaradia décide de s'investir pour sa commune. Elu cette année-là au Conseil communal sur la liste des Verts, il devient chef de groupe de 2012 à 2016 pour ensuite assumer la présidence des Verts de Montreux dès 2016. Vice-Président de la CoGest, président de plusieurs commissions ad hoc, Florian Chiaradia s'est engagé avec détermination dans la politique communale, défendant avec conviction et dans une vision à long terme les intérêts de notre localité. Enthousiaste, Florian Chiaradia saura mettre toutes ses connaissances et toutes ses compétences au service de notre commune en qualité de Vice-président du Conseil communal. Le groupe des Verts vous invite donc à soutenir la présente candidature.

Mme la Présidente

Y a-t-il d'autres candidatures?

J'invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote et je déclare le vote ouvert

Je demande aux scrutateurs de bien vouloir faire passer l'urne afin que chacun puisse y déposer son bulletin.

Bulletins délivrés: 84	Bulletin valables: 83
Bulletins rentrés: 84	Majorité absolue: 43
Bulletins nuls: 1	Bulletins blanc: 14

M. Florian CHIARADIA est élu 1^{er} Vice-Président du Conseil communal pour l'année politique 2018-2019 par **61 voix**.

Voix éparses

M. Bongard Michel obtient:	2 voix
M. Gaëtan Cousin obtient:	2 voix
M. Silvano Pozzi obtient:	1 voix
Mme Jessica Ruedin obtient:	1 voix
M. Bassam Degerab obtient:	1 voix

M. Yves Depallens obtient: 1voix

Mme la Présidente

M. Florian Chiaradia je vous félicite pour votre élection.

Applaudissements de l'assemblée.

6.3 pour l'année politique 2018 – 2019, de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président du Conseil communal;**M. Michel Zulauf**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Au nom du groupe socialiste, j'ai l'honneur de vous présenter la candidature de notre président de groupe Olivier Raduljica. Agé de 37 ans, marié et père de deux enfants, Olivier vit à Chernex, dont il est membre du chœur d'hommes depuis l'âge de 16 ans. Maître de mathématiques et de sciences, il enseigne à Blonay. Entré dans notre Conseil en 2011, Olivier Raduljica s'est rapidement dévoué et investi dans la «chose» publique: à la présidence de la CCO et de la commission de gestion, comme membre rapporteur d'importantes commissions ponctuelles désignées par notre autorité, comme auteur de postulats et d'interpellations, il a prouvé la qualité et la constance de son engagement. Avec son courage, son humour, sa compétence à organiser les débats, il est prêt à représenter notre Conseil et à le présider durant la dernière année de la présente législature.

Nous vous remercions, Mesdames, Messieurs de la confiance que vous allez témoigner à notre candidat.

Mme la Présidente

Y a-t-il d'autres candidatures?

J'invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote et je déclare le vote ouvert.

Je demande aux scrutateurs de bien vouloir faire passer l'urne afin que chacun puisse y déposer son bulletin.

Bulletins délivrés: 84	Bulletin valables: 81
Bulletins rentrés: 84	Majorité absolue: 42
Bulletins nuls: 3	Bulletins blanc: 15

M. Olivier RADULJICA est élu 2^{ème} Vice-Président du Conseil communal pour l'année politique 2018-2019 par **57 voix**.

Voix éparses

M. Daniel Manzini obtient:	2 voix
M. Michel Bongard obtient:	1 voix
M. Alexandre Staeger obtient:	1 voix
M. Ihab Al Jundi obtient:	1 voix
M. Yves Depallens obtient:	2 voix
M. Michel Zulauf obtient:	1 voix
Mme Anne Saito obtient:	1 voix

Mme la Présidente

M. Olivier Raduljica, je vous félicite pour votre élection.

Applaudissements de la salle.

D. Bottarel
Agence Immobilière SA

ADMINISTRATION DE PPE • GÉRANCE • LOCATION • VENTE

Rue du Bourg 37 • CH-1816 Chailly-Montreux
Tél. 021 964 20 30 • Fax 021 964 20 31 • info@bottarel.ch

6.4 pour l'année politique 2018 – 2019, de deux scrutatrices ou de deux scrutateurs;**Madame la Présidente**

J'attends les propositions des groupes concernés, selon le tournus envoyé la semaine dernière.

M. Olivier Raduljica

Le groupe Socialiste propose la candidature de M. Ihab Al Jundi.

M. Yves Laurent Kundert

Le groupe des Verts propose la candidature de Mme Obicna Huber

Madame la Présidente

Y a-t-il d'autres propositions? Selon l'art. 14 du règlement du Conseil lorsque le nombre de candidat et égal aux nombres des sièges à repourvoir l'élection peut s'opérer tacitement, je vous prie d'applaudir nos deux nouveaux scrutateurs.

Sont élus:

Mme Obicna Huber scrutatrice
M. Ihab Al Jundi scrutateur

Applaudissements de l'assemblée.

6.5 pour l'année politique 2018 – 2019, de deux scrutatrices suppléantes ou de deux scrutateurs suppléants;**Madame la Présidente**

J'attends les propositions des groupes concernés.

M. Olivier Raduljica

Le groupe Socialiste propose la candidature de Mme Andrea Gremaud.

Mme Geneviève Brunner

Le groupe PLR propose la candidature de M. Benoît Ruchet.

Madame la Présidente

Y a-t-il d'autres propositions? Selon l'art. 14 du règlement que je viens de vous l'élection s'effectue tacitement, je vous prie d'applaudir nos deux nouveaux scrutateurs suppléants.

Sont élus:

Mme Andrea Gremaud scrutatrice suppléante.
M. Benoît Ruchet scrutateur suppléant.

Applaudissements de l'assemblée.

6.6 d'une secrétaire du Conseil communal;

Ce point est reporté pour la séance de septembre 2018.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS**7.1 sur le rapport No 08/2018 relatif à la gestion communale durant l'année 2017. (Rapp: M. Olivier Raduljica);****Mme la Présidente**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Je rappelle que nous devons nous prononcer sur les réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion, réponses qui se trouvent dans la communication de la Municipalité à ce sujet et jointe à l'ordre du jour.

Comme il y a 10 vœux et une observation, je vais procéder de la manière suivante:

- Ouvrir la discussion générale sur la gestion communale et sur le rapport de la Commission de gestion,

- Puis ouvrir la discussion sur les vœux et les réponses de la Municipalité qui ont été acceptées

- Reprendre les 3 vœux refusés, ouvrir la discussion et faire voter le Conseil; si le Conseil suit la Commission de gestion, la Municipalité exposera, dans son rapport 2018, la suite donnée aux observations et aux vœux sur la gestion qui ont été maintenus l'année précédente (Art.158, al.2)

- Nous terminerons par la lecture des conclusions et nous voterons ces conclusions.

Vous avez toujours le choix d'ouvrir la discussion par rapport à un vœu si vous le désirez.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de faire?

M. le Président, désirez-vous rajouter quelque chose?

M. Olivier Raduljica

Non, Mme la Présidente.

Mme la Présidente

J'ouvre la discussion générale sur la gestion communale et sur le rapport de la commission. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur un vœu qui a été accepté par la commission de gestion? Je propose que le président de la commission de gestion lise le vœu ainsi que la réponse pour que je puisse ouvrir la discussion.

M. Olivier Raduljica

VCEU N° 6

La Commission de Gestion demande à la Municipalité de se doter d'une stratégie en matière de voies cyclables.

Réponse

La Municipalité prend acte de ce vœu et précise que la mise en place de voies cyclables est systématiquement étudiée dans le cadre de réfections ou de nouveaux aménagements des espaces publics. De plus, lors de chaque mise à l'enquête, le canton vérifie que cette problématique soit traitée et nous rappelle à l'ordre si ce n'est pas le cas; à l'inverse il limite les possibilités de mise en place en fonction de différents critères tant normatifs que sécuritaires.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu au vœu.

La Commission accepte la réponse de la Municipalité à la majorité.

Mme la Présidente

J'ouvre la discussion.

M. Alexandre Staeger

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs

De l'avis de la majorité de ML, la réponse de la Municipalité est insuffisante, dans le sens où le vœu demande réellement l'élaboration d'une stratégie de pistes cyclables et non pas une réflexion au cas par cas qui pourrait aboutir aux résultats que certains tronçons seraient équipés d'une voie cyclable et d'autre pas. Il faudrait réfléchir en termes d'itinéraires cyclables plutôt que tronçons par tronçons.

Mme la Présidente

Une autre personne désire-t-elle prendre la parole?

Je vais donc soumettre la réponse de la Municipalité au vote.

La réponse de la Municipalité concernant le vœu numéro 6 est acceptée à une petite majorité

Y a-t-il un désir d'ouvrir la discussion sur un autre vœu accepté par la commission de gestion?

Je prie M. le Président de la CoGest de lire le vœu et la réponse de la Municipalité.

M. Olivier Raduljica

VCEU N° 3

La Commission de gestion demande à ce que la Municipalité, respectivement le service de l'urbanisme, soumette systématiquement les projets répondant, ne serait-ce qu'à l'un des critères posés par l'art. 3 al. 2 RPGA, au Comité d'experts prévu à l'art. 3 RPGA.

La Municipalité prend acte de cette demande relative à la consultation du Comité d'experts pour les projets concernés par les dispositions de l'article 3 RPGA, tout en relevant que les critères énoncés par l'alinéa 2 de l'article 3 RPGA ont un caractère exemplatif, la Municipalité prend acte de cette demande relative à la consultation du Comité d'experts et saura cibler de manière objective les projets concernés par une nécessaire expertise.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu au vœu.

La Commission refuse la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

Mme la Présidente

J'ouvre la discussion sur ce vœu.

M. Alexandre Staeger

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Pourquoi la Commission de gestion a-t-elle émis ce vœu?

Le règlement relatif au PGA prévoit que les projets nécessitant l'obtention d'un permis de construire doivent être soumis à un comité d'experts dans deux cas: d'une part dans le cas d'un projet d'une certaine importance – le texte cite à titre d'exemple un nombre de logements égal ou supérieur à dix – d'autre part lorsque le projet est situé dans une zone sensible. Or, en 2017, certains projets qui auraient dû être soumis à ce comité d'experts ne l'ont pas été.

La Municipalité a en effet estimé que le règlement du PGA lui laissait une marge de manœuvre, de telle sorte qu'elle puisse déterminer de cas en cas si tel projet doit ou non être soumis au comité d'experts, les critères précités n'étant, selon l'appréciation de notre Exécutif, qu'exemplatifs.

Or tel n'est pas l'avis de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, qui l'a bien rappelé à la Municipalité de Concise, dans le cadre de l'octroi d'un permis de construire par ladite commune, sans que le projet n'ait été préalablement soumis au Comité d'experts.

Certes, comme le souligne la Municipalité de Montreux, le comité d'expert n'est pas la panacée. La saisie du comité d'expert ne garantit pas, à elle seule, qu'un éventuel recours contre la décision municipale soit voué à l'échec; par contre, le fait de ne pas saisir le comité d'experts garantit précisé-

ment le succès de cet éventuel recours, comme le démontrent les péripéties rencontrées par la Commune de Concise.

A cela s'ajoute, bien évidemment, la question de l'égalité de traitement entre les différents promoteurs. En effet, on ne comprend pas pourquoi il faudrait traiter différemment deux projets répondant aux critères posés par le règlement du PGA. Pourquoi l'un y serait soumis et pas l'autre, alors que les mêmes critères sont remplis dans les deux cas?

En somme, vous l'aurez compris, la soumission d'un projet au comité d'expert ne relève pas d'une décision politique, laissée à la libre appréciation de l'autorité communale et dans le cadre de laquelle la Municipalité disposerait d'une marge de manœuvre. Le texte du règlement du PGA, tel que voté par ce conseil, impose, de manière obligatoire, à la Municipalité, de saisir le comité d'expert lorsque le projet est d'une certaine importance – donc, à tout le moins, lorsque le projet prévoit plus de 10 logement – ou qu'il est situé dans un site sensible – donc à proximité d'un monument historique ou dans un site inventorié à l'ISOS.

Dès lors, la réponse de la Municipalité ne peut être acceptée, en ce sens qu'elle implique des risques juridiques dont la réalisation est quasi certaine et, partant, des frais inutiles qui seraient à la charge du contribuable montreuisien.

C'est pourquoi la Commission de gestion vous invite, à l'unanimité, à refuser la réponse au vœu n° 3.

M. Michel Zulauf

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs

J'ai une question concernant un terme, qu'entend la Municipalité lorsqu'elle évoque un caractère exemplatif? Ce terme a-t-il été soumis à la sagacité du secrétaire municipal?

M. Joseph Filippone

Madame la Présidente, chers Collègue,

J'interviens en déclarant mes intérêts, puisque j'ai une pratique régulière du service de l'urbanisme, respectivement de tous ces processus et peut être aussi dans un aspect d'expérience. Au sens de la loi, il pourrait y avoir des recours sur un préavis qui aurait été soumis ou pas au comité d'experts. Cela étant, nous parlions de frais et d'autres causes à effets, il faut savoir que dans le déroulement d'un projet nous avons un travail important qui se fait par le service de l'urbanisme. Je ne prends pas un parti particulier car je fais partie de ces gens qui soumettent des projets qui sont régulièrement soumis à critique dans le sens constructif du terme. Je pense que soumettre systématiquement tous les dossiers au comité d'experts, serait d'une certaine façon désavouer la compétence du service de l'urbanisme. Ce service a la compétence pour juger si un projet, même de moins de 10 logements, fera l'objet d'une interprétation douteuse, c'est-à-dire où les

éléments ne sont pas tout à fait clairs. Elle peut ainsi amener ce projet en commission consultative, quelle que soit son importance. Il paraît aléatoire de dire que ce sont 10 logements ou pas. Peut-être que le texte du règlement communal devrait être revu dans ce cas-là. Je trouve particulier de soumettre tous les projets qui, par exemple, seraient de plus de 10 logements, à la commission consultative qui est composée d'un certain nombre d'experts et qui a un coût. Ce n'est pas vraiment sur la notion du coût que j'interviens, mais dans la pratique. Il y a des projets qui sont bien intégrés, le PGA et le règlement actuel sont relativement clairs là-dessus. Le service de l'urbanisme, son responsable, son adjoint et même le Municipal qui peut déjà préviser valablement ou pas, devraient être suffisants pour amener le dossier en Municipalité qui peut encore, à ce stade-là, le refuser. La commission consultative est souvent consultée précisément pour des dossiers où il y a une importance particulière et la nécessité d'un avis externe à la commune, car les gens de la commission consultative ne sont pas des membres de la commune. C'est dans ce sens-là qu'elle est utile. Si systématiquement tous les projets devaient passer en commission consultative, nous aurions une augmentation significative du processus et de la lenteur administrative.

Rendez-vous compte que ce n'est pas une commission qui se réunit toutes les semaines ou tous les mois, c'est une commission qui fait un travail assez poussé quand elle reçoit des dossiers. Son préavis est reporté à la Municipalité qui elle peut le suivre ou pas. J'estime que le système mis en place aujourd'hui est suffisamment rigide quand il le faut et qu'il ne donne aucun favoritisme entre différents promoteurs ou différents projets, puisque c'est plutôt le site dans lequel nous intervenons avec un projet qui fait foi et qui déclenche ou pas cette commission consultative. Ce n'est pas l'adresse, le nom du promoteur ou de l'architecte. C'est vraiment une problématique d'intégration dans le site qui ne doit pas être considérée par un nombre de logements. Je trouve un peu extrême de consulter à chaque fois cette commission pour les projets qui rentrent à la lettre dans cet article, qui semble mentionner deux exemples. A mon avis, dans la pratique que j'ai depuis plusieurs années, il a toujours été exemplatif qu'il soit 10 logements ou 6 logements, c'est vraiment un déclenchement que le bureau de l'urbanisme utilise pour faire un pas en arrière et avoir un avis d'experts. J'estime qu'elle le fait régulièrement et je trouve que nous ne devrions pas imposer au bureau d'urbanisme de le faire de manière systématique. Je vous invite à refuser ou à accepter la réponse de la Municipalité.

M. Alexandre Staeger

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs

En 2017 cela concernait 14 projets qui auraient dû être soumis au comité d'experts, sur ces 14, seuls 10 l'ont été. Nous parlons ici de soumettre pour 2017, 4 projets supplémentaires ce qui ne me semble pas être aussi disproportionné que M. Filippone veut nous le faire entendre.

Brönnimann
depuis 1954

Brönnimann
depuis 1954
Garden
NOVILLE
Centre

Brönnimann
depuis 1954
GARDEN CENTRE
LA GRUYÈRE

Brönnimann
depuis 1954
PAYSAGE DESIGN

Brönnimann
depuis 1954
Fleur Art

M. Laurent Wehrli, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs, En réponse à la question de M. Zulauf, tout d'abord si je reprends le terme exemplatif, comme M. Staeger a lu lui-même l'article du RGPA, le critère, c'est un projet d'une certaine dimension. A titre d'exemple il est cité 10 logements.

Nous avons régulièrement soumis au comité d'experts des bâtiments d'une certaine importance ayant moins de 10 logements. L'importance de ces bâtiments était telle qu'il apparaissait aux yeux de la Municipalité «qu'il fallait déroger à cet exemple donné dans le règlement des 10 logements»; nous aurions pu nous permettre de dire que tout ce qui a moins de 10 logements ne serait pas présenté au comité d'experts, mais certaines grosses villas ou grosses maisons, avec peut-être juste deux appartements, nous apparaissaient d'une telle dimension qu'elles répondaient complètement à l'article et à l'esprit de l'article du RGPA; raison pour laquelle nous avons soumis ces projets au comité d'experts. Parfois, il y a des immeubles avec 12 appartements, peut-être des studios, je l'illustre volontairement de manière caricaturale, qui, dans leurs dimensions, font qu'il n'est pas nécessaire, à nos yeux, de le soumettre au comité d'experts. C'est dans ce sens que nous avons utilisé ce mot d'exemplatif puisqu'il est bien dit, «d'une certaine dimension»: c'est la notion juridique de l'article et il est précisé à titre d'exemple «plus de 10 appartements». Nous nous éloignons même de cet exemple-là lorsque nous considérons que c'est une certaine dimension. Pour le reste, tous les documents qui passent en Municipalité, y compris les réponses fournies à la commission de gestion, sont évidemment lues par le secrétaire Municipal, avec sa sagacité bien reconnue et bien utile pour notre commune. J'espère en cela avoir répondu à vos interrogations.

M. Alexandre Staeger

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

J'ai juste une question de fait. Le projet qui, à mon sens, aurait le plus dû être soumis au comité d'experts et qui ne l'a pas été en 2017, comportait de mémoire 19 logements et était situé directement en face d'un monument historique. J'ai un peu de mal à comprendre les explications de M. le Syndic.

M. Christian Neukomm, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Effectivement ce projet n'a pas été présenté au comité d'experts, la raison est la suivante: sur cette parcelle il y avait eu précédemment 3 ou 4 projets antérieurs qui reprenaient à peu près le même schéma, avec la même problématique, la même zone et les mêmes proximités. La Municipalité avait précédemment, sur les autres projets présentés, soumis les projets en cours au comité d'expert. Il n'a pas jugé nécessaire de représenter pour une 4ème fois, un ensemble d'appartements qui correspondait peu ou prou à ce qui avait déjà été présenté.

Mme la Présidente

Une autre personne désire elle prendre la parole? Je vais soumettre la réponse de la Municipalité au vote.

La réponse de la Municipalité concernant le vœu numéro 3 est **refusée** par 41 NON, 33 OUI, 8 Abstentions.

Mme la Présidente

Nous allons passer au vœu numéro 5.

Je prie M. le Président de la CoG est de lire le vœu numéro 5 et la réponse de la Municipalité.

M. Olivier Raduljica

VCEU N° 5

La Commission de gestion demande aux services concernés de documenter de façon claire, précise et systématique le développement de tout ce qui touche aux décisions stratégiques liées au fonctionnement.

La Municipalité prend acte de cette demande. Les orientations stratégiques dépendent de la Municipalité, subsidiairement du Conseil communal. Elles sont présentées déclinées notamment dans le programme de législation et dans ses déclinaisons en particulier les propositions à la Municipalité et les préavis au Conseil communal. En cela, toutes ces orientations sont documentées et leur suivi est possible. Ainsi, les procédures sont mises en place pour faciliter les suivis indispensables, la transmission des connaissances métiers et des dossiers, notamment au travers des séances internes des services et des directions, ainsi que, lorsque des dossiers concernent l'activité de plusieurs services, la coordination transversale opérée tant au niveau stratégique (délégations municipales) qu'au niveau opérationnel (groupes de travail interservices).

La Municipalité considère avoir ainsi répondu au vœu.

La Commission refuse la réponse de la Municipalité à la majorité.

Mme la Présidente

J'ouvre la discussion sur ce vœu.

M. Olivier Raduljica

Madame la Présidente,

La commission de gestion n'est pas là pour regarder ce que la Municipalité veut bien lui montrer. La CoG est constate que certaine réflexions stratégiques d'importance ne sont pas documentées de manière systématique, mais dépendent avant tout des personnes. Il est dès lors très difficile pour notre commission d'effectuer un travail adéquat. Cet aspect pose également le problème de la transmission des connaissances au sein du service.

Merci pour votre attention.

M. Jean-Marc Forclaz

Madame la Présidente, chers Collègues,

Je me permets brièvement de lire le vœu tel qu'il figure en page 71 de votre rapport: «La Commission de gestion demande aux services concernés de documenter de façon claire, précise et systématique le développement de tout ce qui touche aux décisions stratégiques liées au fonctionnement.»

Cette formulation, pose à mon avis deux problèmes, le premier: les décisions stratégiques incombe à la Municipalité et non pas aux services.

Le deuxième il n'est pas possible de documenter systématiquement des processus en développement, qui par essence sont en évolution constante et en changement permanent. Dans le cadre de mes activités professionnelles j'ai participé à la mise en place de processus de certifications ISO. Ces processus sont très exigeants en matière de documentations et de traçabilité, mais ces exigences portent sur les PV de décisions et en aucun cas sur toute la démarche précédant la décision. Le vœu va plus loin que des exigences ISO. La Municipalité est responsable du fonctionnement de ses services et des choix stratégiques. Le Conseil communal dispose des moyens nécessaires via la CoGest et la CoFin, pour en opérer le contrôle.

En conclusion ce vœu numéro 5 n'est à mon avis pas applicable tel que formulé, il conduirait, au mieux à des discussions interminables sur ce qui doit être documenté ou pas, par qui et à quel stade du fameux développement.

En conséquence je vous invite, Mme la Présidente, chers Collègues à accepter la réponse de la Municipalité.

Mme la Présidente

Une autre personne désire-t-elle prendre la parole?

Je vais soumettre la réponse de la Municipalité au vote. Pour éviter tout doute, je vais faire compter les scrutateurs. (Quelques instants plus tard) Apparemment il y a un petit problème, c'est là que nous voyons que nous avons un système de vote à Montreux-Est qui est magnifique, rapide, clair et efficace.

M. Bernard Tschopp

Madame la Présidente,

Merci de demander aux conseillers de garder le bras levé jusqu'à ce que vous leurs donniez l'autorisation de le baisser.

Mme la Présidente

Nous reprenons le vote, ceux qui refusent le vœu numéro 5 et la réponse de la Municipalité, merci de garder le bras levé jusqu'à ce que les scrutateurs me disent que c'est en ordre. Vous pouvez baisser le bras merci. Ceux qui s'abstiennent, garder le bras levé s'il-vous plaît. Vous pouvez baisser la main merci.

Pompes Funèbres Riviera
021 961 11 12

Massimo Carbonara
Anne-Catherine Scyboz-Gex
Yves Scyboz

montreux
press
La prise en main de vos imprimés!

Av. des Alpes 58
1820 Montreux
Tél. 021 966 81 00
Fax 021 966 81 05
info@ipress-montreux.ch

Une marque de la société **media F**

La réponse de la Municipalité concernant le vœu numéro 5 est **refusée** par 38 NON, 34 OUI, 10 Abstentions

M. Tal Luder

Mme la Présidente,

Puis-je suggérer que, pour les vœux suivants qui ont été refusés et qui ont une majorité, les voix soient comptées directement avec les scrutateurs. Pour le numéro 8 qui est aussi à la majorité, au lieu d'anticiper le résultat qui serait approximatif, nous envoyons les scrutateurs directement.

Madame la Présidente

Oui absolument, c'est ce que j'allais faire. Nous passons à la discussion sur le vœu numéro 8.

Je prie M. le Président de la CoG est de lire le vœu numéro 8 et la réponse de la Municipalité.

M. Olivier Raduljica

VCEU N° 8

La Commission de Gestion demande à la Municipalité d'adapter sa procédure de demande et d'octroi de subventions ECT au règlement RCom (règlement sur la comptabilité des communes).

La Municipalité prend acte de ce vœu et si elle comprend bien le sens de la demande, la Commission de gestion fait sans doute allusion aux articles 10 et 11 du Règlement sur la comptabilité des communes relatifs (RCom) au dépassement de crédit. La Municipalité s'en étonne, car ce vœu pourrait laisser supposer qu'elle agit en dehors du cadre légal cantonal. Or, comme déjà expliqué par écrit en réponse aux questions de la Commission de gestion et expliqué oralement à la commission, la Municipalité n'a jamais eu l'intention d'agir de manière contraire aux dispositions légales en vigueur. Les subventions ont toujours été imputées selon les compétences et le cadre budgétaire accordés par le Conseil communal en début de législature; cas échéant, des préavis ad hoc ont été déposés au Conseil communal.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu au vœu.

La Commission refuse la réponse de la Municipalité à la majorité

M. Florian Chiaradia

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs

Le processus d'octroi des subventions implique le recours au mécanisme du crédit complémentaire de compétence municipale pour les demandes jusqu'à CHF 50'000.- intervenant en cours d'année et dépassant le montant disponible au budget. Hors, selon un avis de droit du service des communes et du logement, le recours au mécanisme du crédit complémentaire de compétence municipale, n'est pas conforme au droit cantonal s'agissant d'une subvention à une manifestation. Il s'ensuit que le processus suivi par le service économie, culture et tourisme doit être adapté au cadre légal imposé par le canton. C'est pourquoi la CoGest a formulé le vœu numéro 8 dans ce sens.

Lors de la séance de commission consacrée aux réponses aux vœux, malgré sa réponse, la Municipalité ne s'est pas cachée d'avoir recours aux mécanismes du crédit complémentaire de compétence municipale et invoquer la nécessité d'une telle pratique pour garantir la tenue de la manifestation bénéficiaire. En somme, la Muni-ci-palité remet en question les conclusions de l'avis de droit du Canton. Elle n'a pourtant pas jugé utile de les contester en temps opportun, alors qu'elle avait tout le loisir de le faire, puisqu'elle a reçu copie de cet avis de droit en date du 29 mars 2018. Elle avait également reçu copie, préalablement à leur envoi, des questions posées au service des communes et a eu l'occasion de s'exprimer à leurs sujets ainsi que de les compléter si elle le désirait.

La CoGest tient à rappeler qu'il ne s'agit ici que d'une simple mise en conformité du processus suivi

par la Municipalité et le service ECT et en rien d'une nouveauté qu'elle souhaiterait voir introduite. C'est pourquoi la majorité de la CoGest ne peut accepter la réponse de la Municipalité et vous invite à voter en faveur du maintien du vœu numéro 8.

M. Christophe Privet

Madame la Présidente,

Lorsque j'ai pris connaissance du rapport de gestion, je ne vous cache pas que j'étais surpris du refus de la réponse municipale concernant le vœu 8.

Puisque sans que la CoGest et sans que la CoFin ne se soient consultées, force est de constater qu'en page 4 du rapport de la CoFin, nous remarquons que cette dernière soulève la même problématique.

Dans le rapport de la CoFin, dont je ne vais pas vous relire toute la partie qui touche à la problématique des crédits complémentaires, sujet qui a soulevé pas mal de questions, je vais rappeler ce qui s'est dit: «*Dès lors, afin de se mettre d'accord avec la Municipalité sur la définition du crédit complémentaire, une séance entre une délégation de la CoFin et le Municipal des Finances, a été fixée au 12 juillet prochain.*»

L'objectif de cette séance est de tirer au clair la définition d'un crédit complémentaire, car en faisant son travail la CoFin s'est rendue compte qu'il y a deux façons de voir le crédit complémentaire. Celle de la CoFin, sous la forme définie par le droit cantonal et celle de la municipalité qui semble-t-il est de définir des crédits complémentaires sous la forme, soit de réserve soit de différentes affectations. Il existe un problème sur ce point-là. Je vous invite, chères et chers Collègues, à suivre la demande de la CoGest. Nous aurons à mon avis l'occasion d'y revenir l'année prochaine puisque qu'en ce qui concerne la CoFin, pour la définition du crédit complémentaire, nous nous rencontrerons le 12 juillet 2018.

Mme la Présidente

Une autre personne désire-t-elle prendre la parole?

Je vais soumettre la réponse de la Municipalité au vote. Je demande donc aux scrutateurs de compter les voix.

La réponse de la Municipalité concernant le vœu numéro 5 est refusée par 49 NON, 31 OUI, 2 Abstentions.

Mme la Présidente

Nous allons passer aux conclusions du rapport de la CoGest, je prie M. le Président de les lire.

M. Olivier Raduljica

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport No 08/2018 de la Municipalité du 9 mars 2018 sur la gestion de la Commune pour l'année 2017,

où le rapport de la Commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
DECIDE

1. de prendre acte du présent rapport;
2. de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion pour l'année 2017.

Mme la Présidente

Les conclusions sont **acceptées** à une large majorité.

Par rapport aux vœux refusés, les 3, 5, et 8, selon l'article 158 al. 2, la Municipalité expose dans son rapport la suite donnée aux observations et aux vœux sur la gestion qui ont été maintenus l'année précédente, elle rend compte à cette occasion de l'emploi qu'elle a fait des compétences. Vous aurez donc la réponse aux vœux qui ont été refusés par le Conseil communal.

7.2 sur le préavis No 13/2018 relatif à la gestion et aux comptes 2017 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp: M. Yanick Hess);

Mme la Présidente

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture. M. le Président-rapporteur avez-vous quelque chose à rajouter?

M. Yanick Hess

Non Madame la Présidente.

Mme la Présidente

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président-rapporteur, je vous remercie de bien vouloir lire les conclusions.

M. Yanick Hess

Conclusion

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers:

1. d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2017
2. de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2017

Les conclusions sont acceptées à la majorité.
OUI majorité, NON 0, Abstentions 7

7.3 sur le préavis No 14/2018 relatif aux comptes 2017 du Fonds culturel Riviera. (Rapp: M. José Jorge);

Mme la Présidente

J'invite M. Yves Depallens remplaçant de M. José Jorge à me rejoindre.

M. le Président remplaçant avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Yves Depallens

Non Madame la Présidente.

Mme la Présidente

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président-rapporteur remplaçant, je vous remercie de bien vouloir lire les conclusions.

M. Yves Depallens

En conclusion, c'est à l'unanimité, que la Commission intercommunale de gestion propose aux membres des conseils communaux d'approuver le rapport d'activités et les comptes 2017 du Fonds culturel Riviera.

Les conclusions sont acceptées à la majorité.
Oui Majorité, Non 0, Abstentions 5

7.4 sur le préavis No 15/2018 relatif aux comptes communaux 2017. (Rapp: Mme Irina Gote);

Mme la Présidente

Mme la Présidente de la commission des finances avez-vous quelque chose à ajouter?

Mme Irina Gote

Non Madame la Présidente.

Mme la Présidente

Avant d'ouvrir la discussion, je propose la marche à suivre suivante:



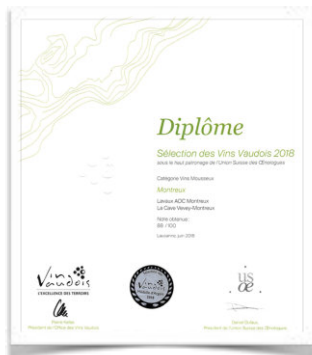
Pinot Noir 2015
médaillé d'or au mondial des Pinots à Sierre



Pinot Noir 2017
médaillé d'argent au mondial des Pinots à Sierre



Montreux
médaillé d'argent au Vin Vaudois



Château des Crêtes 2017
médaillé d'argent au mondial du Chasselas



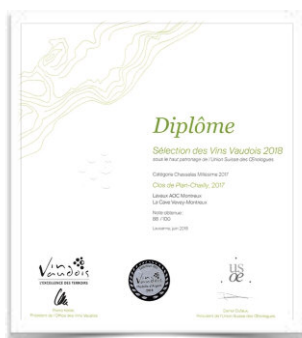
Commune de Montreux Es Ruffinel 2017
médaillé d'or à Expovina Zürich



Château des Crêtes 2017
médaillé d'argent à Expovina Zürich



Clos de Plan-Chailly 2017
médaillé d'argent au Vin Vaudois



La Cave
Vevey-Montreux



COMMANDEZ EN LIGNE SUR
www.lacave-vm.ch

- Ouvrir la discussion sur la "Brochure des comptes 2017" chapitre par chapitre; comme il n'y a pas d'amendements, je vous propose de faire un vote groupé à la fin de la discussion de la brochure des comptes 2017.

M. Alexandre Staeger

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Pour ML, je souhaite intervenir sur 2 points. Le premier concerne la marge d'autofinancement. J'étais déjà intervenu dans le cadre du débat préliminaire et je dois avouer que je ne suis toujours pas convaincu par les chiffres que nous avons dans le rapport de la CoFin. Nous voyons que la moyenne des investissements de 2011 à 2017 est de CHF 10'465'000.-, et celle de la marge d'autofinancement 2011- 2017 de CHF 7'156'000.- soit une couverture de 68,2% des investissements sans recours à l'emprunt. Effectivement nous pouvons nous dire que nous pouvons emprunter pour les quelques 32% qui restent, mais si nous n'avons pas la marge d'autofinancement suffisante, je me demande comment nous allons faire pour rembourser ces emprunts. A mon avis, le problème n'est toujours pas résolu et il est quand même dangereux de compter sur des années fastes, une fois sur deux, pour équilibrer cette marge d'autofinancement.

Le deuxième aspect sur lequel je souhaitais intervenir concerne les crédits complémentaires. Le problème que j'ai avec ces crédits complémentaires, notamment avec le mécanisme qui est prévu par les articles 10 et 11 du règlement sur la comptabilité des communes, c'est que lors des comptes, en principe, ces crédits complémentaires sont validés par le Conseil. Du fait que, visiblement, il n'y a pas eu d'entente sur la notion de crédit complémentaire, ils n'ont malheureusement pas pu être examinés. De mon point de vue, ce problème fait obstacle à l'acceptation des comptes.

C'est pour cette raison que le groupe ML refusera les conclusions présentées dans le préavis.

M. Olivier Raduljica

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste remercie la Commission des finances pour son travail et la Présidente pour son rapport.

Même si nous comprenons bien que la faible marge d'autofinancement de 2017 ne peut pas être analysée de manière isolée, nous partageons l'inquiétude de la CoFin sur l'évolution de cette marge et il faudra réfléchir à l'augmentation des recettes qui devra intervenir si cette marge continue à se réduire.

C'est ensuite la simulation du Canton sur les effets de la RIE III pour notre Commune qui nous préoccupe. Certes, il devrait y avoir une augmentation des revenus des entreprises en 2019, certes, nous bénéficierions de 1 à 1,5 millions de l'État pour palier à cette forte diminution de rentrées fiscale, mais il est déjà clair que cela ne compensera pas les plus de 6,5 millions de pertes simulées qu'induirait cette réforme pour nos finances.

Quant aux éléments soulevés par la sous-commission qui a contrôlé aléatoirement des pièces comptables, le groupe socialiste est pour le moins interpellé. Nous estimons que le flou qui règne au niveau du traitement des notes de frais à atteindre ses limites. C'est ainsi le fonctionnement actuel que nous remettons en cause. Nous insistons donc pour que la future séance entre la CoFin et la Municipalité débouche sur une modification du cadre et du règlement en la matière pour obtenir un maillage bien plus fin et ainsi obtenir une transparence dont le besoin se fait sentir.

Vous l'aurez compris, c'est l'inquiétude qui règne au sein du groupe socialiste en ce qui concerne le futur de nos finances. Si nous faisons un arrêt sur image aujourd'hui, je pense que notre situation peut encore être enviable par de nombreuses communes. Mais aux vues de notre faible marge d'autofinancement, des futurs effets de la RIE III et surtout des investissements qui nous attendent, la situation pourrait vite devenir préoccupante.

Merci pour votre attention.

M. Pierre RoCHAT, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs

Je prends note au nom de la Municipalité des différentes remarques qui ont été faites.

En ce qui concerne la marge d'autofinancement, nous en avons passablement débattu en commission des finances, la Présidente en a d'ailleurs fait état dans son rapport.

Effectivement, la situation avec une marge d'autofinancement qui passe de 10 millions à 1 million par rapport à l'année 2016-2017, peut être considérée comme potentiellement inquiétante. Cela dit, j'insiste sur le fait qu'il faut l'observer sur l'évolution de la moyenne sur plusieurs exercices. Il est possible qu'elle évolue positivement en 2018 voire au-delà. Je répète que la diminution de 4 millions des recettes de la fiscalité des personnes morales est un effet immédiat, si nous n'avions pas eu cette baisse, qui n'était pas prévisible, nous aurions eu 5 à 6 millions de marge d'autofinancement. Face à cela il nous faut faire une appréciation circonstanciée et nuancée sur cette question. Par contre je reconnais qu'il faut être prudent, avec des investissements et des charges qui augmentent notamment au niveau des charges liées. Forcément que nous devons être attentif, mais dans un contexte où nous avons aussi des recettes qui évoluent positivement. Concernant les crédits complémentaires, il y a débat, cette question il faut que nous l'abordions, nous en parlerons le 12 juillet avec une délégation de la commission des finances. J'insiste sur le fait que les crédits complémentaires ont été présentés à la commission des Finances, qu'une liste a été établie et que la Municipalité a adopté ces crédits complémentaires en présentant les comptes. Les comptes impliquent l'adoption de ces crédits complémentaires qui sont limités à CHF 200'000.-. Pour le reste, en ce qui concerne les notes de frais, nous en avons parlé et une rencontre est prévue pour clarifier les choses, la Municipalité entend bien préciser le règlement qui définit le cadre de ces remboursements.

Je vous remercie de bien vouloir accepter ces comptes

Mme la Présidente

La parole n'est plus demandée la discussion est close. Je prie la Présidente de la commission des finances de lire les conclusions.

Mme Irina Gote

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la CoFin, vous recommande Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 15/2018 de la Municipalité du 27 avril 2018 au Conseil communal relatif aux comptes communaux 2017

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'approuver les comptes communaux pour l'exercice 2017;
2. de valider la création d'un Fonds destiné au fonctionnement de la future commission du Passeport vacances d'un montant de CHF 72'426.43;
3. d'imputer ce résultat au compte 9290.00 «résultat cumulé des années précédentes»;
4. d'en donner décharge à la Municipalité.

Ces conclusions sont **acceptées** à la majorité
OUI majorité
NON 5
Abstentions 2

7.5 sur le préavis No 16/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 145'000. - au maximum, pour le remplacement de l'estacade du sentier public de Rosemont à Territet. (Rapp: M. Alexandre Staeger);

Mme la Présidente

M. le Président-rapporteur avez-vous quelque chose à rajouter?

M. Alexandre Staeger

Non, Madame la Présidente.

Mme la Présidente

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président-rapporteur, je vous remercie de bien vouloir lire les conclusions.

M. Alexandre Staeger

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 16/2018 de la Municipalité du 27 avril 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 145'000.00 TTC au maximum pour le remplacement de l'estacade du sentier public de Rosemont à Territet,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de l'estacade du sentier de Rosemont à Territet;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 145'000.00 au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
5. d'amortir cet investissement par le compte No 431.3311 sur une période de 30 ans au maximum;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ces conclusions sont **acceptées** à l'unanimité
OUI unanimité
NON 0
Abstentions 0

7.6 sur le préavis No 17/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 790'000.- au maximum, pour une requalification partielle de l'espace routier et l'entretien de l'avenue de Florimont. (Rapp: M. Nicolas Büchler);

Mme la Présidente

Je remercie M. le Président rapporteur pour sa célérité, il a donné un coup de collier important pour rendre ce rapport à temps.

M. le Président-rapporteur avez-vous quelque chose à rajouter?

M. Nicolas Büchler

Non, Madame la Présidente.

(suite en page 21)

CASINO BARRIÈRE MONTREUX

NOUVEAU DÎNER-SPECTACLE



De novembre 2018 à février 2019, rembobinez vos cassettes et sortez vos tenues à paillettes, nous allons vous faire revivre l'ambiance mythique des années 80 !
CHORÉGRAPHIES, CHANSONS ET SKETCHES AUX ALLURES DE VOS TUBES PRÉFÉRÉS

AVEC MENU TOUT COMPRIS

DÈS CHF 79.-

RÉSERVATIONS

+41 (0)21 962 83 83

www.casinodemontreux.ch



MDC
events



CHF 3.-
OFFERTS
aux machines
à sous**

Match aux cartes

GRATUIT

**JEUDI 15 NOVEMBRE
& MERCREDI 12 DÉCEMBRE**

À 19H30

3 x 12 parties de « Jass »
en salle des jeux *

+ DE 1'500.- DE CADEAUX



CHF 2.-
OFFERTS
aux machines
à sous**

Thé dansant

**MERCREDIS
7 NOVEMBRE
& 5 DÉCEMBRE**
À 14H

AVEC
BOISSON,
PÂTISSERIE
ET PARKING

ENTRÉE
13.-

Club 8'000
POINTS

AVEC BOISSON,
PÂTISSERIE, PARKING,
ET BUFFET "SAVEURS
CHOISIES" À MIDI AU
RESTAURANT L'ENTRACTE

ENTRÉE
35.-

Club 20'000
POINTS



Mega LOTOS

**JEUDIS
22 NOVEMBRE & 20 DÉCEMBRE**
À 20H

**+ DE 5'000.-
DE CADEAUX
DONT 1'000.- CASH**

CHF 3.-
OFFERTS
aux machines
à sous**



CASINO BARRIÈRE MONTREUX

MACHINES À SOUS*
DÈS 10H

TABLES DE JEUX*
DÈS 15H30

RESTAURANT L'ENTRACTE*
SERVICE JUSQU'À TARD DANS LA NUIT

RESTAURANT LE SAXO
AMBIANCE COSY

BAR LE SAXO
AMBIANCE MUSICALE LES VENDREDIS
ET SAMEDIS SOIRS

BAR DES SPORTS*
RETRANSMISSIONS SPORTIVES
EN CONTINU



021 962 83 83

www.casinodemontreux.ch



* Réservé aux personnes majeures et non-interdites.
Pièce d'identité obligatoire.

Gains, cadeaux, boissons, à l'exception des spiritueux et alcopops.

Photos non contractuelles.



Fribourg - Les Ponts-de-Martel
Martigny - Vevey



Culturefood

quand l'appétit va ...



www.culturefood.ch

RESTAURANT PIZZERIA

Grande Salle de Conférence / Banquets 60 places



RIALTO

Chez Ricardo & Albina
Spécialités Portugaises

FERME LE LUNDI

Grillades au feu de bois - Pizzas au choix à l'emporter

Av. Mayor-Vautier 2 Tél. 021 964 32 02

1815 Clarens - Montreux Natel 079 601 98 86

Côte de bœuf à la braise
Filet de bœuf sur ardoise
Entrecôte sur ardoise
Fondue Bourguignonne
ou Chinoise
Gambas

LE PRESSOIR
RESTAURANT - BAR - LOUNGE

By



CAFE DE PARIS

CHANGEMENT DE GÉRANCE
NOUVELLE CARTE | NOUVELLE AMBIANCE

Grand-Rue 29, 1844 Villeneuve | Tél. 021 960 19 13
info@brasserielepressoir.ch

Relais & Châteaux Victoria
Glion, sur Montreux



Vous accueille avec une cuisine raffinée
dans son restaurant.

HÔTEL VICTORIA RELAIS & CHÂTEAUX
1823 GLION/MONTREUX
Tél. +41 21 962 82 82 - Fax +41 21 962 82 92
info@victoria-glion.ch - www.victoria-glion.ch

CAVEAU DES VIGNERONS

Montreux
Jérôme Deschamps



Le Caveau des Vignerons vous accueille
tous les jours de 9h à 24h et de 10h à 24h
les samedis et dimanches.

Dans une ambiance détendue, venez décou-
vrir nos spécialités suisses et autres plats
selon vos envies.

Rue industrielle 30 bis - 1820 Montreux
Tél. 021.963.25.70
deltadeschamps@gmail.com



Retrouvez plus de 10 sortes de fondues,
fabrication maison:
Moitié-moitié - Pur Vacherin - Trufée - Bolets
Chèvre - Piment d'Espelette - Ails des Ours

Pour vos événements, anniversaires, mariages,
découvrez nos magnifiques plateaux
sur mesure avec au choix fromages
et viandes séchées.

Rue de l'Église Catholique 9 - 1820 Montreux
021 963 25 22

GangNam 강남
KOREAN BARBECUE

Grillade sur votre table



Horaires Ouverture
11:00-23:00 non-stop

Grand Rue 60, 1820 Montreux,
Téléphone: 021 965 34 64



1 APÉRITIF
MAISON OFFERT
pour 1 repas pris

LE BACCARA
BAR & BISTRO



CAFE DE PARIS

CHANGEMENT DE GÉRANCE
NOUVELLE CARTE
NOUVELLE AMBIANCE

Avenue Nestlé 19, 1820 Montreux | Tél. 021 963 00 44
info@lebaccara.ch

BON de Fr. 10.-
au GangNam

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes

LA GONDOLA
Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale



Fermé le mardi soir et le mercredi
Grand'Rue 89
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

**DU JEUDI AU DIMANCHE,
GRILLADES DE POISSONS,
SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE
MER ET MOULES MARINIÈRES**

**DÉGUSTATION
DE PÂTES FRAÎCHES
NOS GRILLADES**

**PIZZA AU FOUR à BOIS
(AUSSI À L'EMPORTER)**



Pains cuits au feu de bois
Pâtisseries • Chocolats
Service Traiteur • Tea room
www.panino-dessert.ch - Tél. 0848 000 070
Vevey - La Tour-de-Peilz

CAFÉ-RESTAURANT DU PORT




**Cuisine traditionnelle
au gré des saisons**
Spécialités de poissons

23, rue d'Italie - 1800 Vevey
Tél. 021 921 20 50
www.cafeduport.ch

Le Palais Oriental



Restaurant (Saveurs d'Iran, Liban, Maroc) • Salle de banquet
Veranda • Galerie d'Art • Caviar d'Iran
1820 Montreux • Tél. 021 963 12 71 • www.palaisoriental.ch

AMSTEIN
BOISSONS SHOPPING
www.amstein.ch

+ 3'500 BOISSONS

Bières - Vins - Alcools forts
Eaux minérales - Jus de Fruits

MAGASIN OUVERT AU PUBLIC

Z.I. La Veyre
1806 St-Légier s/Vevey
021 926 86 04

Lundi-vendredi 8h00 - 12h00 13h30 - 18h30	Samedi 9h - 16h NON STOP!
---	---------------------------------



BREWDOG **WARSTEINER** **WITTEKOP**

"il Brigantino"
Restaurant Pizzeria
de la Couronne

Spécialités italiennes
Pizzas à l'emporter

**Salle pour banquet
de 25 à 70 personnes.**

Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 35 28
www.ilbrigantino.ch



BAVARIA
MONTREUX

Avenue Nestlé 17 - Montreux
Tél. 021 963 25 45

Ouvert de 10h30 à 14h30 et de 17h30 à 23h
Fermé dimanche soir et lundi
Tous les détails sur www.bavariamontreux.ch

Spécialités de CHASSE

- Chamois
- Cerf
- Chevreuil

Jusqu'à fin novembre




LA CERGNIAULAZ

restaurant à 1300 m dans un cadre authentique

saveurs du terroir fraîcheur du marché

Découvrez nos spécialités sur notre site www.lacergniaulaz.ch



Claudia Et Christian Mathey

Auberge de la Cergniaulaz
Rte de la Cergniaule 18, Orgevaux
1833 Les Avants - Montreux
Tél. 021 964 42 76 - Fax 024 964 64 83
info@lacergniaulaz.ch

www.lacergniaulaz.ch

Fermé lundi Et mardi



Restaurant du Basset
En face du port

Qualité - Fraîcheur

Tous les jeudis à midi

Langue de bœuf

Sauce aux câpres

à volonté

Fr. 21.-



1815 Clarens / Montreux
Tél. 021 964 82 44

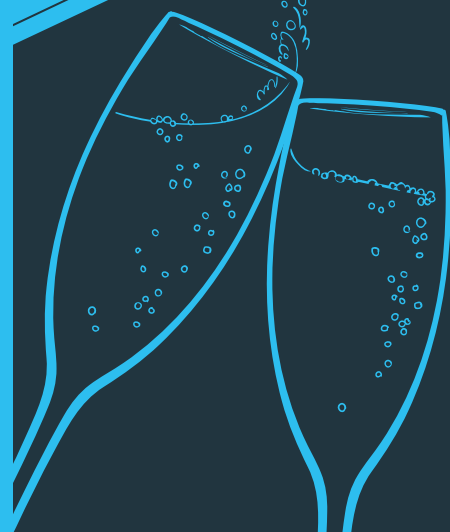
www.restaurant-du-basset.ch

Riva
bar

A FAIT PEAU NEUVE

Et vous accueille dans son nouvel espace entièrement rénové.

**Même concept,
plus de confort!**



Venez
redécouvrir
votre bar

021 961 12 60
RIVABAR.CH

Restaurant - Pizzeria
de l'Aigle

Entrecôte Café de Paris
Cuisine traditionnelle du terroir
Spécialités de poissons
Pâtes et Pizzas «Maison»
Tous nos plats à l'emporter

Grand Rue 48 - 1844 Villeneuve
Tél. 021 968 14 16
aiglerestaurant@bluewin.ch

FINROD

Une vraie boucherie
aux produits faits maison!

Boucherie
Charcuterie Artisanale

Grand-Rue 24, 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 10 64 - Fax 021 960 16 46

P Fermé le jeudi

Mme la Présidente

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président-rapporteur, je vous remercie de bien vouloir lire les conclusions.

M. Nicolas Büchler

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 17/2018 de la Municipalité du 20 avril 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 790'000.00 au maximum, pour la requalification de l'espace routier et l'entretien de l'avenue de Florimont

Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de démolition de l'estacade de l'avenue de Florimont, de création d'un nouveau trottoir au droit de l'estacade démolie et de réfection d'une zone de stationnement de l'avenue de Florimont;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 790'000.00 au maximum;
3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
5. de transférer le solde et clôturer le compte d'attente 9139.076 (Estacade Av. Florimont);
6. d'amortir cet investissement par le compte No 431.3311 sur une période de 30 ans au maximum;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ces conclusions sont acceptées à l'unanimité

7.7 sur le préavis No 18/2018 relatif à l'adoption du projet d'aménagement d'un carrefour à feux sur la route cantonale RC 737-B-P, route de Brent, devant desservir une future station -service et pour l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 280'000.- au maximum, pour des travaux communaux d'amélioration des cheminements piétonniers à réaliser en coordination. (Rapp: M. Angelo Giuliano);

Mme la Présidente

M. le Président-rapporteur avez-vous quelque chose à rajouter?

M. Angelo Giuliano

Non, Madame la Présidente.

Mme la Présidente

La discussion est ouverte

Mme Jessica Ruedin

Madame la Présidente, Madame, Messieurs les municipaux, Chers collègues,

C'est avec regret que les Verts rejeteront ce préavis. En effet, il n'est pas dans l'habitude du groupe de refuser un objet visant à améliorer les liaisons piétonnes. Toutefois, l'acceptation de ce préavis permettrait la construction d'une station-service avec shop, ce à quoi Les Verts s'opposent fermement.

Cette opposition est motivée par plusieurs raisons:

Tout d'abord, le shop constitue une véritable menace pour les petits commerces, notamment de Chernex et de Chailly. D'ailleurs, une offre pratiquement similaire existe quelques centaines de mètres en aval. Il ne s'agit donc pas d'une nouvelle offre qui vise à répondre aux besoins des habitants de Montreux et de ses villages.

Nous nous interrogeons également sur l'impact de ce projet en termes paysager et environnemental.

Le lieu projeté pour la construction de la station-service s'inscrit dans une zone artisanale qui a le mérite d'être bien intégrée dans son cadre naturel, soit un vallon verdoyant et une parcelle de vigne. Selon les plans présentés en commission, aucun effort architectural particulier n'est prévu pour intégrer la station-service dans le paysage environnant.

Il est important de relever que la station-service sera allumée toute la nuit et que la pollution lumineuse a des effets non-négligeables sur la faune. Bien qu'une étude d'impact ne soit pas obligatoire, il nous semble important, en vertu du principe de précaution, qu'une étude soit menée pour connaître les effets de cette construction sur le biotope de la Baye de Clarens.

Nous regrettons également l'absence d'une piste cyclable sur ce tronçon. Toutes les options pour améliorer les cheminements cyclables, surtout en montée, devraient être prises en compte. L'élargissement des trottoirs et de la passerelle permettrait par exemple aux vélos de circuler de manière sécurisée.

Si les aménagements routiers présentés dans le préavis de la Municipalité sont refusés, la station-service projetée ne sera accessible qu'aux véhicules arrivant du haut, puisque le «tourner à gauche» sera interdit. Dans ces conditions, avec la perte de clientèle venant du sud et de l'autoroute, nous doutons fortement que Coop Mineraloel AG souhaite s'implanter à cet endroit. Finalement, et je cite le préavis de la Municipalité, «la délivrance d'un permis de construire par la Municipalité pour la station-service implique que le projet routier soit adopté».

Au vu de ce qui précède, le groupe des Verts vous invite à refuser ce préavis.

M. Emmanuel Gétaz

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers Collègues

Le groupe ML se rallie aux arguments développés par les Verts. Nous sommes particulièrement sensibles à la question de la survie des magasins et des commerces du village de Chernex. Nous aimerions souligner un point qui concerne l'affectation de cette zone. Montreux Libre essaye toujours d'être attentif aux questions d'urbanisme et il faut rappeler que lorsque nous avons analysé le PGA, ce vallon a fait l'objet d'une discussion, car un certain nombre de membres de la commission se demandaient s'il ne fallait pas le classer en zone verte. Ce vallon avait, à l'époque en tout cas, une grande qualité végétale, avec la baie juste à côté et avec la vigne qui arrive dans le vallon. La décision a été prise à l'époque de sacrifier ce lieu sur le plan écologique, pour en faire une zone dédiée à l'artisanat, la petite industrie, parce que sur le territoire de la commune, en particulier proche de l'autoroute, il n'y avait pratiquement plus d'espaces disponibles. Nous avons décidé d'ouvrir cette zone pour en faire un lieu d'accès pour l'artisanat et la petite industrie et c'était le coût du sacrifice de ce vallon que de pouvoir donner la possibilité, à long terme, à ces entreprises, de pouvoir s'implanter et de ne pas devoir s'exiler de la commune. Aujourd'hui nous pouvons voir qu'un certain nombre d'entreprises se sont installées et il faut relever qu'elles se sont installées dans des bâtiments, qui au niveau intégration sont assez exceptionnels pour une zone de la petite industrie et de l'artisanat. Ce sont vraiment des bâtiments de grande qualité qui ont été construits.

Par conséquent, même si légalement et juridiquement la zone n'interdit pas la mise en place d'un shop et de la vente d'essence, nous pouvons dire que vu le peu d'espace à disposition, il pourrait se combler et se remplir avec de l'artisanat au cours des prochaines années. Il nous semble vraiment ina-

déquat de laisser s'installer de la vente d'essence et un shop, qui nous l'avons déjà dit, portera une grande concurrence aux commerces de Chernex. Sur le plan de l'utilisation du paysage il nous semble plus adéquat de continuer à maintenir l'affectation cette parcelle dans l'idée que nous avons eue au départ, pour l'artisanat et la petite industrie. Je vous remercie de votre attention.

Mme Geneviève Brunner

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR ne reste pas indifférent face à l'inquiétude manifestée quant au sort des petits commerces, bien au contraire. Cependant, il s'agit ici de rappeler que l'objet sur lequel ce Conseil doit se prononcer ne concerne pas l'implantation ou non d'une station-service mais bien l'adoption d'un projet d'aménagement routier que la Coop est prête à financer. Refuser ce préavis ne garantit donc aucunement que la Coop renoncera à son projet d'implantation. Mais un éventuel refus garantit par contre que cette zone restera en friche pendant de nombreuses années en maintenant une situation potentiellement dangereuse au niveau de la sécurité des usagers. De plus, le jour où la commune entreprendra des travaux de réfection, ils seront entièrement à sa charge et le montant articulé en commission est tout de même de l'ordre d'un demi-million.

Le groupe PLR, estimant donc qu'il serait judicieux de profiter de l'offre généreuse qui nous est faite et qui permettrait de réaménager cette zone et d'améliorer la sécurité des usagers, vous invite à soutenir ce préavis.

Mme Irina Gote

Madame la Présidente, chères et chers Collègues,

Le groupe socialiste refusera ce préavis à l'unanimité de ses membres, moins deux abstentions.

A titre personnel je suis très heureuse que mes arguments et mes craintes aient été largement débattus en commission.

Le groupe SOC trouve que cette réalisation va fortement modifier la vie des villages et cela sur plusieurs aspects:

Premièrement du point de vue urbanistique, Brent a déjà été touché par la construction sur la colline de toute une série d'immeubles en forme de cube, que nous voyons de loin et qui ne s'intègrent pas du tout au caractère villageois. Par contre les nouvelles constructions faites dans cette friche artisanale ont le mérite de s'intégrer parfaitement dans ce petit vallon entouré de vignes. Malheureusement les aménagements prévus dans le cadre de l'implantation de la station d'essence, ainsi que la station elle-même, vont fortement péjorer cet équilibre urbanistique qui avait été trouvé. La montée vers les villages des hauts va perdre de son charme et le joli petit vallon aura la même allure que la zone industrielle en contrebas, alors qu'à travers le PGA, ce n'était pas du tout la volonté de notre conseil.

Du point de vue de la circulation, on essaie de nous vendre ce projet comme une amélioration, mais à notre avis c'est tout le contraire. Imaginez-vous aux heures de pointes le matin entre 7h00 et 8h00 et le soir entre 17h00 et 19h00, coincé dans les virages à la montée ou à la descente, qu'un camion ou un bus essaie de prendre un virage sur la toute de Brent et que vous ne pouvez pas bouger car il y a un bouchon. Imaginez-vous être en colonne vers cette station d'essence et ne pas pouvoir vous déplacer pour laisser sortir les services de la voirie car vous êtes à l'arrêt. Quelle joie pour les pendulaires que nous sommes pour la plupart de rallonger le parcours entre le travail et la maison à ces heures-là, car les ménages des hauts représentent pas moins de 2600 ménages. En dernier lieu, du point de vue du tissu villageois et des petits commerces, préférez-vous Mesdames et Messieurs, chers collègues, manger une baguette précuite de la Coop ou une bonne baguette croustillante de la boulangerie de Chernex? Une viande séchée sous-vide de la coop ou une viande fraîchement coupée de l'épicerie fine de Chernex? Il est clair qu'un petit commerce, quel qu'il soit ne pourra que

faire les frais et résistera difficilement face à la grande distribution. Hors, c'est ce qui se passera si nous acceptons l'implantation de ce shop sur les hauts de Montreux. Pour nous il n'est pas question de lâcher les petits commerçants. Ils font partie du tissu villageois et contribuent au bien vivre ensemble. Dans la balance entre la liberté d'entreprendre et la sauvegarde du tissu social que les commerces de proximité représentent, c'est clairement la sauvegarde des petits commerçants qui l'emporte.

Dernier point il est fait mention, tant dans le préavis que dans le rapport, que le refus du préavis empêcherait la Municipalité de délivrer le permis de construire pour cette station. Le vote de ce soir aura un impact clair, non-seulement sur les aménagements mais aussi sur le projet en lui-même. Même si personne ne s'est opposé à ce projet lors de la mise à l'enquête, aujourd'hui c'est ce que nous avons de mieux à faire si nous souhaitons préserver nos villages et tout ce qui va avec. Je vous remercie.

M. Tal Luder

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La grande majorité du groupe UDC votera contre l'adoption du projet d'aménagement.

Ainsi que le montre le résultat du vote, ce projet n'a pas reçu un accueil enthousiaste de la part de la majorité des membres de la commission.

La fausse bonne affaire de la pose des feux de circulation financée par la société Coop Mineraloel nous interpelle; en effet, sans la construction de la station à essence, il n'y aurait tout simplement pas besoin de cette installation, la Commune pouvant se contenter de ne modifier que ce qui concerne la sécurité de ce carrefour.

De plus, et ceci malgré les arguments avancés par la Municipalité, un shop à cet endroit captera une bonne partie de la clientèle de Chernex; les commerçants ont fait part de leur crainte à ce sujet et nous voulons leur montrer notre considération et notre soutien.

Notons également que, à l'ère de l'électrique, de l'hybride et de l'hydrogène, une énième station à essence n'est pas le projet le plus prometteur que l'on puisse proposer à notre Commune...

Enfin, pourquoi favoriser un mastodonte du commerce en aménageant en priorité ce tronçon pour ses propres besoins? Dans ce cas, pourquoi ne pas modifier les routes menant à d'autres stations à essence afin de faciliter l'accès à leurs pompes à essence?

Pour toutes ces raisons, nous invitons les membres du Conseil à ne pas voter l'adoption du projet. Je vous remercie pour votre attention

M. Christophe Privet

Madame la Présidente, chers Collègues

Je voulais rebondir sur les propos tenus par le groupe PLR, je m'en étonne, je suis favorable à la liberté du commerce, mais j'avoue avoir de la peine à suivre la logique qui a été développée il y a quelques minutes. Le groupe PLR est favorable aux marchands des commerces dans les hauts, mais va voter ce préavis parce que le PLR apprécie de recevoir un cadeau de CHF 500'000.-. Je me pose une question, est-ce que les commerces de nos hauts, ne valent pas plus que CHF 500'000.-? Avec les emplois qu'ils représentent aujourd'hui, les impôts qu'ils apportent à la commune, personnellement je vais rejeter ce cadeau de CHF 500'000.- pour dans le temps en avoir un plus gros.

M. Florian Despond

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs

Tout d'abord, je crois qu'il s'agit de remettre ce projet dans son juste contexte. La demande qui est faite au Conseil communal ce soir est de se prononcer sur un aménagement routier et non sur l'implantation d'une station-service dont la délivrance du permis de construire est de compétence municipale. Le refus du préavis par la majorité de la commission n'a ainsi pas

été motivé par l'aménagement routier proposé, mais bien uniquement par le refus de l'implantation de la station-service. Il convient de préciser qu'il existe pour tous citoyens des moyens disponibles afin de contester un projet de construction: soit une opposition lors de la mise à l'enquête, soit un recours contre le permis de construire. Il faut rappeler qu'aucune des deux mises à l'enquête relatives à ce projet, soit la construction de la station-service et l'aménagement routier n'ont suscité d'oppositions à ce stade.

Refuser ce préavis ce soir n'empêchera pas la Coop de présenter un projet de construction qui ne nécessite pas d'aménagements routiers. Dans ce cas, si le projet est conforme à l'affectation de la parcelle selon la réglementation en vigueur la commune sera tenue de délivrer le permis de construire avec comme conséquences que la commune supportera à elle seule la réfection du carrefour route de Brent/route de la Combe, qui devra de toutes manières être sécurisée à l'avenir. Ceci représente plusieurs centaines de milliers de francs, cela a été évoqué, nous parlons d'un demi-million.

En outre nous ne pouvons pas raisonnablement considérer qu'une station-service avec shop, distante de plus de 2,5km du village de Chernex, soit de nature à faire concurrence aux commerces villageois. Les clients desdits commerces, soit une épicerie fine, un artisan boulanger, une pharmacie, un coiffeur, le satellite Denner, vont-ils réellement se précipiter dans un shop de station-service afin de bénéficier des produits coop garantie? Les clients de ces commerces sont, de toute manière, attachés à un service de proximité, présentant des produits de qualité et c'est justement cet attachement qui fait toute la différence.

En définitive est-ce le rôle des autorités communales de réguler le commerce et les flux de clientèle? La liberté de commerce et de l'industrie est un principe constitutionnel qui ne doit pas être ignoré, sans quoi tout citoyen et commerçant peut faire l'objet de décisions arbitraires.

Pour toutes ces raisons je vous invite à accepter le préavis municipal concernant cet aménagement routier à moindre frais pour notre commune.

M. François Pochon

Madame la présidente, chers Collègues,

Je déclare mes intérêts et mon étonnement!

En effet je suis le trésorier de la SICOM (société industrielle et commerciale de Montreux), association qui agit sur l'entier de la commune de Montreux.

A ce jour, au sein du comité de la SICOM, nous n'avons jamais eu de retour des commerçants par rapport à cette implantation à la route de Brent: ni sur la mise à l'enquête, ni sur le préavis!

Je reste donc étonné quant à la démarche opportuniste entreprise par M. le Conseiller communal Emmanuel Gétaz auprès de certains commerçants. Le résultat semble toutefois probant d'après le 24 heures de ce jour.

Dès lors j'encourage vivement les défenseurs des commerçants et les commerces eux-mêmes à rejoindre notre association, la SICOM.

Je vous invite néanmoins à accepter ce préavis de la Municipalité qui permettra à notre commune et donc au contribuable de réaliser une économie substantielle lors de la réalisation de ce projet d'aménagement.

Merci de votre attention.

M. Florian Chiaradia

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Ce soir il est urgent de ne rien faire, la commune et le Conseil tiennent le couteau par le manche. Au vu du dossier la DGMR n'autorisera pas Coop Mineraloel AG à implanter une telle installation sans les aménagements routiers.

Si Coop en finance une partie, ne nous leurrons pas, la seule plus-value sera pour la station-service.

La question qui sous-tend tout ce débat, à la lecture du préavis et du rapport de la commission, c'est que veut-on pour l'avenir de notre commune, de son territoire et de ces villages? Qu'est-ce que notre action politique peut amener ou a contrario contribuer à faire perdre en qualité de vie à nos concitoyens? Sous cet angle, le sort qui doit être réservé à ce qui nous est présenté ce soir risque d'être rapidement en scellé. Rarement un projet présenté ici apporte autant d'inconvénients pour aucune plus-value. Veut-on dégrader encore plus notre environnement déjà rudement mis à contribution dans ce secteur sensible par une pollution lumineuse, sonore et atmosphérique? Veut-on priver de toute implantation possible les entreprises locales sur les rares parcelles encore existantes? Tout cela pour quoi? Voyons-nous un avenir radieux dans l'implantation de station-service, de shop H24, vendant de la nourriture industrielle surtaxée? Souhaitons-nous faire concurrencer les commerçants indépendants de nos villages par un géant national? Créer des problèmes de circulation sans prise en compte de la mobilité douce?

Au vu de ces éléments, je vous invite à suivre les recommandations de la commission.

M. Michel Bongard

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je me demande qui est opportuniste? Quelqu'un a parlé d'opportunisme, qui est opportuniste dans cette affaire-là?

La Municipalité avec une espèce de naïveté apparente, droite dans ses bottes «nous soutenons ce projet, il faut soutenir le commerce.» Alors que là nous sommes dans un problème d'aménagement du territoire, c'est la manière dont nous utilisons notre territoire. Prévoir un shop à cet endroit-là, c'est le tout à la voiture. Hors nous savons aujourd'hui que le tout à la voiture, nous pose des problèmes qui deviennent de plus en plus ingérable. Nous finançons un peu de transports publics parce qu'il faut une alternative, mais malgré tout cela c'est 60% des déplacements qui se font en voiture. En plaçant un magasin dans cet endroit-là nous ne faisons qu'encourager, favoriser, pousser à cette roue de voiture.

La Municipalité, dans sa grande naïveté, est quand même assez pertinente puisqu'elle nous soumet ce débat. Grâce à sa décision de voir un grand carrefour, elle nous soumet ce projet et nous n'avons pas un permis de construire délivré en catimini pour un plus petit projet. Nous avons la possibilité aujourd'hui de refuser ce projet, de dire non il ne faut pas développer une offre qui est en dehors des lieux d'habitations. Chernex est un village ou pas mal de gens habitent, il faut absolument maintenir une offre de proximité, c'est écrit dans tous les livres d'aménagement du territoire. Personne n'ose tenir un point de vue tel que celui que j'ai entendu du côté droite de l'hémicycle.

Je vous remercie de votre attention.

M. Vincent Haldi

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs

Je déclare mes intérêts je suis commerçant à Montreux, M. Pochon s'étonne que la SICOM, n'ait pas été approchée par les commerçants de Chernex, cela prouve bien à quel point la SICOM représente le commerce de proximité.

La Municipalité souhaite nous forcer la main en jouant sur l'aspect sécurité de ce nouveau carrefour et comme plusieurs intervenants, notamment Mme Gote, l'ont dit au contraire nous allons avoir plus de problèmes d'insécurité et de circulation. Je vous demande donc de mettre un feu rouge à ce feu rouge. Merci.

M. Emmanuel Gétaz

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Pour répondre aux propos de M. Pochon qui sont un peu à la limite, non il n'y a pas d'opportunisme. J'aimerais dire que nous sommes plusieurs conseillers et conseillers communaux, membres de la commission à nous être déplacés pour un constat de visu, com-

prendre de quoi il s'agissait, nous rendre compte de l'aberration de l'emplacement du feu rouge. Après j'ai fait mon travail de Conseiller communal, en appelant les gens que j'estimais directement concernés par la partie du shop, c'est-à-dire pour moi les commerçants que je connais et qui seront à mon avis le plus rapidement impactés. J'ai fait mon travail, j'ai téléphoné aux gens pour leur demander ce qu'ils en pensaient. Si vous appelez cela de l'opportunisme, moi j'appelle cela le travail appliqué d'un Conseiller communal.

Je vous remercie de votre attention.

M. Vincent Tschopp

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers

Je suis le dissident de Montreux Libre, je pense que cette station a toutes les raisons d'être là, je ne vois pas le rapport avec Chernex, en plus nous en sommes bien loin.

Concernant la concurrence ou nous préférons favoriser les grands commerçants plutôt que les petits, je m'excuse mais Denner fait partie du groupe Migros qui est de la même taille que le groupe Coop.

Le gérant de la future station Coop est aussi un indépendant, il a exactement le même statut que les petits commerçants de Chernex, je ne vois pas où est la concurrence déloyale. La boucherie à une clientèle qui n'est pas de ceux qui vont acheter la viande à la Coop, pour moi ce sont deux choses totalement différentes. Nous voulons faire de l'hyper-protectionnisme, mais nous empêcherons juste des gens qui ont oublié d'acheter une baguette avant de partir au travail de pouvoir aller se l'acheter, une baguette peut-être industrielle mais c'est leur choix. Chacun est libre de ses choix et de sa nourriture. Je suis pour cette station et je ne vois pas de raison de la refuser alors qu'elle n'est pas du tout liée à Chernex.

Je vous remercie.

M. Florian Despond

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs

Pour répondre à M Chiaradia qui disait qu'aujourd'hui il n'y a pas de problème de circulation, étant un utilisateur de cet endroit-là tous les jours, je peux vous affirmer qu'il y a aujourd'hui un immense problème de circulation, les camions et les véhicules qui veulent sortir de cette zone artisanale attendent parfois plus de 20 minutes le matin, à midi et c'est la même chose le soir. Il y a un problème de circulation aujourd'hui qu'il faut régler et je peux vous le dire car je l'utilise tous les jours.

Je souhaite rebondir sur les propos de M. Bongard et de M. Chiaradia de nouveau lors de la construction de ces 4 bâtiments, vous vous étiez opposés à la construction d'un parking sur ce site, parce que c'était trop proche de la baie de Clarens. Dès lors si vous voulez développer une autre industrie artisanale avec d'autres bâtiments, ce qui implique d'autres

entreprises avec d'autres véhicules je vous invite dès lors, le jour du dépôt de ces permis de construire, d'accepter un parking souterrain ou un parking de dimension acceptable pour absorber tous les véhicules que génèrent les entreprises à cet endroit-là. Merci de votre attention.

Mme Anne-Lise Bühler

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Il me paraît utile, à ce stade, de rappeler les conclusions du préavis sur lesquelles nous sommes appelés à voter. Elles concernent deux points précis:

Premièrement: l'adoption du projet d'aménagement du carrefour entre la route de Brent et la route de la Combe, et

Deuxièmement: l'autorisation accordée à la Municipalité d'entreprendre les travaux communaux en coordination avec l'aménagement du nouveau carrefour, concernant principalement les cheminements piétonniers.

Seul le premier point fait débat ce soir. Les opposants au projet de carrefour ont pour principal argument qu'il mettrait en péril les commerces du village de Chernex. Même si je suis sensible à la survie des petits commerces, étant moi-même cliente de plusieurs d'entre eux, rien ne nous indique que cet argument est fondé. Aucune étude n'étaye ces affirmations. C'est la parole des uns contre la parole des autres. Il faut quand même souligner que la station-service prévue aux Bonnettes est située à bonne distance de Chernex, puisqu'elle se situe à environ deux kilomètres et demi de ce village. Des habitants de Chailly, et en particulier du quartier des Bonnettes, m'ont indiqué se réjouir d'avoir un commerce à proximité, à l'heure où il n'y en a plus dans leur village. A ce sujet, je n'ai jamais entendu que les commerces qu'il y avait auparavant à Chailly concurrençaient ceux de Chernex. Je tiens aussi à rappeler qu'aucune opposition n'a été déposée lors des mises à l'enquête de la station-service et du projet routier, pas même par les voisins ni par des associations de protection de la nature. Enfin, le dernier argument en faveur du projet de carrefour soumis à notre vote ce soir est financier. Tous les coûts liés à l'aménagement du nouveau carrefour seront pris en charge par la société Coop. Ceci permet à la Commune de faire l'économie de plusieurs centaines de milliers de francs pour une intersection qui devrait de toute façon être réaménagée à court ou moyen terme pour des raisons de sécurité, le carrefour étant dangereux. Ces centaines de milliers de francs nous seront fort utiles pour d'autres projets.

Je vous invite donc à accepter ce préavis et vous remercie de votre attention.

M. Yanick Hess

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs

Je vous rappelle que la population de Villeneuve a voté récemment par rapport à une ligne de bus. Elle avait le choix de la faire ou pas, tout en touchant

des subventions cantonales. Elle a pris une décision qui fait qu'actuellement rien ne se fera et il n'y aura pas de subvention cantonale. Je crains que Montreux se retrouve dans la même situation, sachant que nous votons un aménagement routier et pas une affectation pour le magasin Coop. Je vous remercie.

Mme la Présidente

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président-rapporteur, je vous remercie de bien vouloir lire les conclusions.

M. Angelo Giuliano

En conclusion nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de ne pas prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 18/2018 de la Municipalité du 4 mai 2018 au Conseil communal relatif à l'adoption du projet d'aménagement d'un carrefour à feux sur la route cantonale RC 737-B-P, route de Brent, devant desservir une future station-service et pour l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 280'000.00 TTC au maximum, pour des travaux communaux d'amélioration des cheminements piétonniers à réaliser en coordination,

Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

- d'adopter le projet d'aménagement d'un carrefour à feux sur la route cantonale RC 737-B-P, route de Brent, devant desservir une future station-service;
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux communaux en coordination avec l'aménagement du nouveau carrefour, consistant principalement à améliorer et entretenir les cheminements piétonniers;
- de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 280'000.00 au maximum;
- de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
- d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
- d'amortir cet investissement par le compte No 431.3311 sur une période de 30 ans au maximum;
- d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Madame la Présidente

LA BRASSERIE
FINE FOOD & DRINKS
1865

TOUS LES JEUDIS DES 18:30

L'APERERO DISCO

BY FRIK N CHIC

la_brasserie_j5
frik_n_chic

ferrinirecords HANA ROAD Heineken
CAMPARI MON DRINK

Merci M. le Président. Pour que ce vote soit clair nous allons voter sur les conclusions municipales de cet objet. Qui se trouvent dans le préavis 18/2018.

Ceux qui acceptent ces conclusions votent OUI, ceux qui les refusent votent NON et les autres s'abstiennent.

Ces conclusions sont **refusées** avec une majorité de NON, quelques OUI et 3 abstentions

7.8 sur le préavis No 19/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 760'000.- au maximum pour la réfection des rues du Marché et de la Rouvenettaz à Montreux ainsi que de la mise en système séparatif de la Villa Mounsey. (Rapp: M. Olivier Raduljica);

Mme la Présidente

M. le Président-rapporteur avez-vous quelque chose à rajouter?

M. Olivier Raduljica

Non Madame la Présidente.

Mme la Présidente

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président-rapporteur, je vous remercie de bien vouloir lire les conclusions.

M. Olivier Raduljica

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 19/2018 de la Municipalité du 4 mai 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 760'000.00 au maximum pour la réfection des rues du Marché et de la Rouvenettaz à Montreux ainsi que de la mise en système séparatif de la Villa Mounsey,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection des rues du Marché et de la Rouvenettaz à Montreux, ainsi que la mise en système séparatif de la Villa Mounsey;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 760'000.00 au maximum;
3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marchés;
5. d'amortir cet investissement, après déduction de la participation du projet OKun, par le compte No 431.3311;
6. de couvrir la part de l'amortissement relative aux égouts par un prélèvement de CHF 230'000.00 sur le compte No 9280.004 «Fonds égouts»;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ces conclusions sont **acceptées** à l'unanimité

7.9 sur la prise en considération ou non de la motion transformée en postulat de M. Christophe Privet «FET: 2.0». (Rapp: M. Tal Luder);

Mme la Présidente

M. le Président-rapporteur avez-vous quelque chose à rajouter?

M. Tal Luder

Oui Madame la Présidente. Je remarque quelques petites coquilles, malgré toute l'attention portée, je propose de transmettre les modifications à Mme Morier étant donné qu'elles ne changent pas le fond du rapport.

Mme la Présidente

J'ouvre la discussion

M. Christophe Privet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je tiens en premier lieu à remercier M. le Président-rapporteur pour son excellent rapport. Je vous avoue que la commission a duré un certain temps, avec des aspects techniques et des aspects de droits. Je tenais à remercier M. le Municipal Piemontesi, puisque, comme vous l'avez compris au travers de ce rapport, j'ai de mon côté fait du chemin en passant de motionnaire à postulant tout comme M. le Municipal Piemontesi a fait du chemin en disant «non, ce n'est pas possible» pour passer à «nous allons étudier cette question». Pour la bonne gouvernance de la FET j'ai estimé, tout comme la commission à l'unanimité, que nous étions arrivés à ce que j'appelle un compromis parfait qui pouvait aller dans le sens de ma motion transformée en postulat.

Mme la Présidente

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président-rapporteur, je vous remercie de bien vouloir lire les conclusions.

M. Tal Luder

La commission recommande au Conseil communal de prendre en considération la motion transformée en postulat.

La prise en considération de cette motion transformée en postulat est **acceptée** à la majorité

Oui majorité

Non 1

Abstentions 3

7.10 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Olivier Raduljica: «Aller plus loin pour soutenir nos sociétés locales». (Rapp: M. Emmanuel Gétaz);

Mme la Présidente

M. le Président-rapporteur avez-vous quelque chose à rajouter?

M. Emmanuel Gétaz

Oui Madame la Présidente, j'aimerais porter l'attention du Conseil sur un point d'interprétation du règlement qui s'est posé à l'issue de notre séance et au moment de la rédaction du rapport. Le postulant lorsqu'il a pris la parole dans la commission, a déclaré ses intérêts en annonçant qu'il était membre d'un chœur d'hommes.

Je lui ai demandé, car c'était dans l'esprit de notre règlement, de quel chœur il s'agissait. Il me l'a dit, tout s'est bien passé nous avons pu débattre. Lors de la rédaction du rapport, M. Raduljica a demandé qu'il ne soit pas mentionné de quel chœur il s'agissait.

Vous remarquerez que je n'ai encore pas dit de quel chœur il s'agissait, mais il n'y a plus de suspens puisque M. Zulauf l'a mentionné en présentant M. Raduljica, il fait partie du chœur de Chernes. Cette demande de M. Raduljica de ne pas mentionner ce nom, me semblait être une manière de faire, une sorte de demi-mesure, ce qui selon mon interprétation du règlement n'est pas souhaitable.

Nous avons convenu de demander un avis, qui nous a été donné et a donné en quelque sorte raison à M. Raduljica, en disant qu'il est possible de

ne pas dire exactement à quelle société nous appartenons, du moment que nous avons déjà déclaré que nous appartenons à tel type de société, football, chœur ou autre.

Je me suis donc incliné et je n'ai pas mis dans le rapport le nom de ce chœur. J'invite le prochain président à regarder avec le bureau s'il ne faudrait pas clarifier toute cette affaire. De mémoire, j'étais à l'époque président du Conseil, quand nous avons voté ce règlement. Il me semblait que nous voulions que cet article du règlement amène les gens à dire à quelle société ou organisation ils appartiennent et de donner le nom de cette société, dans le but d'être transparent.

Je pense que ce point devrait être analysé un peu plus en profondeur par le bureau. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente

Merci M. le Président-rapporteur, je transmettrai cela au Président nommé pour la prochaine année du conseil communal.

La discussion est ouverte.

M. Nicolas Büchler

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais juste revenir, avant de commencer mon intervention sur les propos tenus par M. Gétaz.

M. Raduljica vous l'a expliqué une dizaine de fois, s'il n'a pas voulu que le nom de cette société soit mentionné au rapport, c'est simplement parce qu'il avait donné des montants précis et réels pour illustrer les cas qui avaient été discutés en commission. De plus, toutes les déclarations d'intérêts des Conseillers communaux figurent sur notre site internet accessible à tout un chacun. D'ailleurs certains Conseillers devraient aller mettre ces informations à jour.

Je déclare mes propres intérêts, je suis président des intérêts de Glion et membre du ski club Montreux-Glion-Caux.

Si j'ai souhaité intervenir ce soir, ce n'est pas pour dire que la commune ou la Municipalité ne font rien ou trop peu pour ses sociétés locales et villageoise. Nous pouvons compter sur un soutien très important, autant financier que logistique, de la part des divers services communaux, que je profite de remercier au passage.

La question que nous pose le postulat de ce soir est de savoir si nous souhaitons encore accentuer le soutien qui est offert. Je souhaite vivement vous encourager à vous prononcer en faveur de la prise en considération de ce postulat pour les raisons suivantes: Nos sociétés actives sur la commune sont nombreuses et font partie d'un patrimoine régional et local que nous ne devons pas sous-estimer.

Bon nombre de ces sociétés s'affaiblissent avec le temps et il faut bien le dire le vieillissement de leurs membres. Aidons-les par conséquent davantage pour qu'ils puissent se concentrer sur les aspects primordiaux pour la pérennité de chaque association, recherche de nouveaux membres, formations de la relève ou développement de nouvelles prestations et activités. Les activités des sociétés locales font vivre nos villages, nos quartiers et avec eux de nombreux concitoyens, contribuables de notre commune.

A l'heure où les activités touristiques au centre de Montreux sont très nombreuses et très soutenues, ce serait un signal positif fort de montrer que nous soutenons également les petites associations, dont les manifestations rythment la vie de nos quartiers, ici, comme dans toute la commune. De plus et finalement, il ne s'agit ici que d'un postulat qui laisse une marge de manœuvre certaine à la Municipalité pour entamer des réflexions sur certaines pistes intéressantes et pertinentes qui ont été débattues en séance de commission.

Pour toutes ces raisons le groupe socialiste vous invite chères et chers collègues, à accepter la prise en considération de ce postulat et à montrer aux bénévoles engagés aux quatre coins de la commune que nous soutenons leurs activités et leurs engagements.

Je vous remercie de votre attention.

M. Emmanuel Gétaz

Pour répondre à ce qui vient d'être dit, il y a eu des échanges de mails, nous ne nous sommes pas dit dix fois les choses. Je rappelle que j'ai suivi l'avis de droit qui a été donné, je dis simplement que je pense qu'il y a un flou aujourd'hui sur cette question de la transparence et je pense qu'il est nécessaire que le bureau le clarifie. Dans le cadre de la discussion avec M. Chiaradia, nous nous sommes envoyés des mails, nous avons dit des choses claires, nous avons chacun une interprétation de ce règlement et aujourd'hui il faut la clarifier c'est tout.

M. François Grand

Madame la Présidente, chers Conseillers,

Faisant partie de cette commission, je suis surpris de l'ampleur que nous donnons à cela. Le postulant était clair, il a dit d'emblée qu'il faisait partie d'un chœur et il a même dit de quel chœur. Son propos, ce n'est pas son chœur à lui, c'était l'ensemble des sociétés qui étaient touchées. Je défends M. Raduljica qui a été clair et nous a dit les choses. Je vous invite à suivre les conclusions parce que M. Piemontesi a été très clair, les choses se font correctement aujourd'hui dans ce domaine. Je vous invite à suivre les 6 non qui ont participé à cette commission.

Mme Christine Menzi

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, Le groupe UDC tient à remercier le postulant d'avoir relevé la question du soutien aux sociétés locales. Après discussion il en est ressorti que la Commune était toujours disposée à étudier une demande de soutien venant d'une société locale et qu'il était plus judicieux de laisser la liberté à chacune d'entre elles de demander un soutien ponctuel, selon son ou ses besoins. Il ne faudrait pas aller dans le sens d'un soutien d'office et unilatéral. Pour ces raisons le groupe UDC ne soutiendra pas la prise en considération du postulat.

Mme la Présidente

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président-rapporteur, je vous remercie de bien vouloir lire les conclusions.

M. Emmanuel Gétaz

En conclusion, la commission recommande, par 4 oui et 6 non, de ne pas accepter le postulat.

La prise en considération du postulat est **refusée** par:
50 NON
32 OUI
2 Abstentions

7.11 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Jonathan Al Jundi

«Développement de terrain multisport pour les habitants de Chernetx et des hauts». (Rapp: M. Pablo Menzi);

Mme la Présidente

M. le Président-rapporteur avez-vous quelque chose à rajouter?

M. Pablo Menzi

Oui Madame la Présidente. Comme vous l'aurez constaté la conclusion du rapport est erronée. Je vous propose de lire le texte corrigé et de modifier le rapport en conséquence étant donné que cela n'en modifie par le fond.

«En conclusion c'est à l'unanimité que la commission recommande au Conseil de prendre en considération le postulat.»

M. Caleb Walther

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs chers Collègues,

Je n'interviens pas sur le fond, mais c'est pour donner une précision et demander une correction dans le rapport. Il s'agit d'une petite coquille à la p. 3 à la dernière phrase du dernier paragraphe qui finit par «», il est écrit «La Municipale qui pense» j'imagine que j'étais soit parfaitement rasé ce soir-là, soit que c'est une démarche proactive au terme de vocabulaire épique. A la page précédente il est précisé que le grillage de Vinet coûtait CHF 5'000.-, hors le montant que j'ai donné était de CHF 100'000.-, je n'ai pas dû m'exprimer clairement et il me semblait utile de faire ces petites corrections, je vous remercie.

Mme la Présidente

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président-rapporteur, je vous remercie de bien vouloir lire les conclusions que vous avez modifiées.

M. Pablo Menzi

En conclusion c'est à l'unanimité que la commission recommande au conseil de prendre en considération le postulat.

La prise en considération du postulat est acceptée à l'unanimité.

8. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

8.1 No 21/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'018'200.- au maximum pour financer le changement du central téléphonique et le renouvellement partiel de l'infrastructure informa-

tique, ainsi qu'un crédit complémentaire de CHF 50'000.-. (Date de la commission: le mardi 26 juin 2018 à 19 h. 00, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux);

Présidence VERTS: M. Bassam Degerab

Membres: Mme Anne-Céline Jost, MM. Ihab Al Jundi, Nicolas Büchler, Yves Depallens, Jean-Marc Forclaz, Tal Luder, Christophe Privet, Roland Rimaz, Benoît Ruchet

M. Bassam Degerab

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

En tant que Président de la commission j'invite tous les membres à me rejoindre avant l'agape, car j'ai une précision à leur donner. Merci.

M. Tal Luder

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers Collègues

Dans le cadre des travaux de la commission, je voudrais si c'est possible que nous recevions les offres concernant les baies de stockage étant donné qu'à la CMCSI, à laquelle j'ai participé, j'avais demandé une variante. Excusez-moi pour les termes techniques mais c'est une commission technique et j'avais demandé une variante de stockage avec ou sans SSD. C'est noté dans le PV de la CMCSI et je ne vois pas cette information.

Mme la Présidente

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

8.2 No 22/2018 à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 75'000.- au maximum pour la suppression du pavage à la rue du Pont et la réalisation de travaux complémentaires. (Date de la commission: le mardi 3 juillet 2018 à 19 h. 30, rue de la Gare 30 à Montreux).

Présidence UDC: Mme Christine Menzi

Membres: Mmes Irina Gote, Bibiana Streicher, MM. Christian Bécherraz, Gaëtan Cousin, François Grand, Vincent Haldi, Jean-Bernard Kammer, Pierre-André Spahn, Lionel Winkler

Mme la Présidente

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs

MONTREUX • ROCHERS-DE-NAYE

La Maison du Père Noël

DU 24 NOVEMBRE
AU 24 DÉCEMBRE 2018
du mercredi au dimanche

Informations et réservations:

Rail Center MOB Rue de la Gare 22 – CP 1426 – CH-1820 Montreux
Tél. +41 (0)21 989 81 90 – www.mob.ch – info@mob.ch

MOB
COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER
MONTREUX OBERLAND BERNOIS



JAQUET SA

**ENTREPRISE DE CONSTRUCTION
MONTREUX - RENNAZ**

021/963 11 43

Terrassement

Niko Sàrl

Niko BIJELIC,
responsable



*Génie civil - Terrassement
Aménagement - Location de machines
Fouilles - Canalisation - Démolition*

Siège social: **1816 CHAILLY-MONTREUX**
Tél. 021 965 62 30 - Fax 021 965 65 31
Natel 079 679 07 09
E-mail: terrass.niko@bluewin.ch

www.babord-tribord.ch

sottas

**électricité
télécom
domotique
écobiologie
solaire**

info@electricitesottas.ch
1820 montreux_021 965 36 63
1895 vionnaz_024 481 11 13

RIDEAUNEUF
NETTOYAGE TEXTILES

Vêtements
Rideaux
Meubles rembourrés
Tapis

Rideauneuf SA
Avenue Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens
Tél. 021.964.58.95 info@rideauneuf.ch
www.rideauneuf.ch

dk **DUMAS-KESSLER
CHAUFFAGE SA**

**Installations
Chauffage
Sanitaire
Energie renouvelable**

Chemin de La Rottaz 3
1816 Chailly/Montreux
Tél. +41 21 964 17 67
Fax +41 21 964 17 82
info@dkc-chauffage.ch

J

• PLÂTRERIE
• PEINTURE
• PAPIERS PEINTS

F

asero SÀRL

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02



La mode au pluriel

Av. du Casino 35 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 25 90 - 92 - www.sir-montreux.com

J. TORRENT SA

VITRERIE-MIROITERIE

Service Dépannage 24/24

Tél. 021 921 10 12
E-mail : info@torrentvitrierie.ch

NOVASTYLE SA

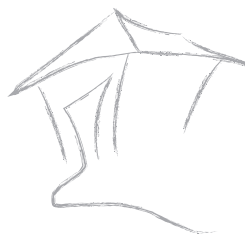
CUISINE & DRESSING
ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR - RÉNOVATIONS



CASINO DE MONTREUX - RUE DU THÉÂTRE 9
1820 MONTREUX - TÉL. +41 21 960 49 52
INFO@NOVASTYLE.CH - WWW.NOVASTYLE.CH

Gservices

DIRECTION DES TRAVAUX
ARCHITECTURE
EXPERTISES



www.gservices.ch
Place de la Gare 3 • 1844 Villeneuve
info@gservices.ch • Tél. +41 21 965 34 34



**NUMÉROS DE
TÉLÉPHONE UTILES**

Police	117
Pompiers	118
Ambulance, SMUR	144
Air Glaciers	1415
REGA	1414
Sauvetage du lac	117
Secours routiers	140
La Main Tendue	143
Centre d'infor. toxicologique	145
SOS-Enfants	147

Perréaz
Paysagiste
Entretien d'immeuble

Rte d'Arzillière 12
1822 Chernex
078 824 19 16

www: prodirectories.net/perreazpaysagiste

Création Synergie: 079 137 81 72



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION
ET D'ORGANISATION

Plus de **25** ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le
1^{er} janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL
Av. des Alpes 36 - CP 219
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch



Bravata SA

- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS
- RÉNOVATIONS

Ch. de Praz Roussy 2
1032 Romanel-sur-Lausanne
Tél. 021 922 24 58 - Fax 021 922 24 59



Rue du Lac 126 bis • CP 230 • 1815 Clarens
Tél. 021 964 28 57 • www.elcomel.ch

GARAGES

PNEUS NICOLA
Nicola lamartino

Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux

Tél. 021 963 13 14

Fax 021 963 13 13

Continental
The Future in Motion



Garage de la Tour

O. Ribordy Sàrl
Avenue des Mousquetaires 7
1814 La Tour-de-Peilz
Tél. 021 944 23 62

Metal Assistance SA

Portes de garage
Ventilation - Climatisation
Boîtes aux lettres Marc Metal

Abri Protection Civile
Cloisons de caves
Matériel urbain

1844 Villeneuve
Tél + 41 21 960 42 30

1875 Morgins
Tél + 41 24 477 62 46

email : info@metalassistance.com

www.metalassistance.com

Carrosserie du Crêt SA
Peinture au four / Marbre universel Celette



HALIL HEBIBI
Administrateur



Route de la Rivaz 18 | 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 11 86 | Mobile 079 732 33 43 | Fax 021 960 18 36
carrosserie.du.cret.sa@bluewin.ch

Clin d'



«Je suis Vaudoise.
Avec RythmoInvest,
je booste ma prévoyance
et j'investis en toute
confiance.»

Agences de Vevey, Montreux,
Chexbres et Blonay
François Cardinaux, Agent général
Rue du Simplon 45, 1800 Vevey
T 021 925 33 00
vaudoise.ch

Là où vous êtes.  **vaudoise**



PHARMACIE DE CLARENS

pharmacie indépendante et familiale
spécialisée en médecines douces

préparations personnalisées
spagyrie • huiles essentielles • hydrolats
et préparations pharmaceutiques

 100 places
gratuites 1 heure

Marché M Clarens-Centre • 1815 Clarens-Montreux
021 964 40 00 • www.pharmacie-de-clarens.ch



N'hésitez pas
à favoriser
nos annonceurs!



- Stores toiles
- Stores à lamelles
- Stores empilables
- Stores d'intérieur
- Moustiquaires
- Motorisation et automatisme
- Volets aluminium thermolaqués
- Réparations - Entretien
- Volets à rouleaux
- Portes de garage

Z.I. Rio Gredon • 1806 Saint-Légier
Tél. 021 805 30 30 • Fax 021 805 30 39
info@lemanstores.ch • www.lemanstores.ch

Venez visiter notre showroom!



ANDRE ROTHEN SA

Maîtrise fédérale
Electricité et téléphone

Installations courant fort et faible
Partner Swisscom
www.rothen-sa.ch

Ch. de la Rottaz 2
1816 Chailly-Montreux
Tél: 021 963 34 63



CMP SA CONSTRUCTIONS METALLIQUES DU PIERRIER SA

SERRURERIE GENERALE - 1815 CLARENS

CONSTRUCTIONS EN ACIER, ALUMINIUM ET INOX
BALUSTRADES TOUT VERRE - FERMETURES DE BALCONS ET TERRASSES
AGENCEMENTS MAGASINS

Tél. 021 981 25 55 - Fax 021 981 25 66 - Mail: Contact@cmp-sa.ch



b-swiss™ solutionsVisuelles

digital signage
solutions dynamiques pour écrans

signalétique - communication
information - promotion - interactivité

b-swiss S.à.r.l.
Rue des Tuillières 1 - 1196 Gland

Contact: Philippe Viquerat - 079 212 84 55
philippeviquerat@b-swiss.com

Tabashop
plus de 30 ans
d'expérience.



Montabaco SA
Grand-Rue 46
1820 Montreux
Tél. +41 021 963 70 70
info@tabashop.ch

- ⊙ BOUTIQUE EN LIGNE
- ⊙ CIVETTE OUVERTE 7/7
- ⊙ GRAVURE LASER




TABASHOP
MONTABACO SA

www.tabashop.ch



Vous m'excuserez mais je n'ai pas pu résister, loin de moi l'idée de vouloir jeter le pavé dans la marre mais il semblait opportun au groupe ML de marquer, non pas d'une pierre, mais d'un pavé blanc la fin de cette saga, enfin nous l'espérons.

Nous noterons qu'il aura fallu plusieurs pétitions et initiatives de la part du Conseil, ainsi que des habitants de la rue du Pont, dont certaines ont été négligemment jetées sur le pavé, pour que la Municipalité comprenne que ce dossier avait lui-même suffisamment battu le pavé et qu'il était temps de découvrir la plage sous les pavés. Le cadastre du bruit étant en quelque sorte une façon de revenir en arrière tout en tenant le haut du pavé sans pour autant admettre que l'on s'est trompé.

Mme la Présidente

La parole n'est plus demandée. La discussion est close

9. RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ

9.1 No 23/2018 en réponse à la pétition de l'Association des Intérêts de Clarens «Pour la sauvegarde du bâtiment de l'Ermitage». (Date de la commission: le mardi 10 juillet 2018 à 19 h. 00, rue de la Gare 30 à Montreux).

Présidence ML: M. Vincent Haldi

Membres: Mmes Livia Balu, Geneviève Brunner, Laurence Sierro, MM. Angelo Giuliano, Mario Gori, Jean-Bernard Kammer, Daniel Meillaud, Roland Rimaz, Pierre-André Spahn

Mme la Présidente

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

10. RAPPORT DE LA COMMISSION «COMMUNICATION ET ORGANISATION DU CONSEIL COMMUNAL»

Mme Susanne Lauber Fürst

Madame la Présidente, chers Collègues,

Ce soir arrêtons-nous un moment et disons merci à notre Présidente, j'ai pu travailler avec elle une année et j'ai vu qu'elle faisait un travail de fond, je pense qu'elle mérite nos applaudissements.

Applaudissements de la salle

J'ai l'honneur également de présenter notre nouveau président de la CCO M. Pierre-André Spahn.

Nous allons nous aligner sur trois points que nous voulons vous présenter ce soir: La première est la sécurité

informatique. Vous avez vu que Blonay a perdu 5 ans de courriels et de données à cause d'un bug informatique. Nous souhaitons regarder d'un peu plus près le dossier concernant la sécurité informatique.

Deuxièmement l'enveloppe digitale.

Et troisièmement le moteur de recherche.

Nous aimerions que les conseillers adressent leur vœux, leurs idées ou demandes via leurs chefs de groupe pour que la CCO puisse s'en occuper afin de trouver des pistes d'améliorations. Merci de les communiquer pour notre séance qui aura lieu après la séance du Conseil de septembre.

Je vous remercie

11. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

Pas de motion ou postulat déposé.

12. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Mme la Présidente

Nous avons reçu une interpellation de M. Chiaradia La tradition perdure de ne pas déposer d'interpellation lors de la dernière séance, mais il s'agissait d'un cas d'urgence.

Quid de l'avenir des haltes de Jor et Sendy-Sollard

M. Florian Chiaradia

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs

Nous apprenions avec surprise lors de la consultation des nouveaux horaires de notre commune. Toutefois, nous sommes un peu surpris du caractère précipité de cette démarche, et déplorons la perte à venir de ce service qui avait le mérite d'exister. Quelle urgence y a-t-il à fermer ces arrêts maintenant déjà? Il nous semble opportun de se donner du temps pour trouver une solution créative.

Certes, ces haltes ne sont pas d'un enjeu capital pour la mobilité quotidienne de notre commune. Toutefois, nous sommes un peu surpris du caractère précipité de cette démarche, et déplorons la perte à venir de ce service qui avait le mérite d'exister. Quelle urgence y a-t-il à fermer ces arrêts maintenant déjà? Il nous semble opportun de se donner du temps pour trouver une solution créative.

Car l'enjeu de cette perte est ailleurs: il s'agit du tourisme. Du tourisme doux en l'occurrence, que tout le monde appelle de ses vœux la bouche en cœur. Ces deux haltes sont en effet idéalement placées pour d'intéressants départs d'excursions. De sur-

croît, la halte de Jor se situe au cœur du Parc naturel régional Riviera Pays-d'Enhaut: plutôt qu'une suppression pure et simple définitive, il serait bien plus intelligent et conforme au tourisme durable de la valoriser.

Aussi à ce stade, je pose à la Municipalité les questions suivantes:

- Comment la Municipalité a-t-elle été mise au courant de ces suppressions de halte?
- Si oui, a-t-elle pris position?
- Ce projet suscite-t-il des oppositions?
- Quelles démarches la Municipalité peut-elle entreprendre?

Dans la foulée je dépose la résolution suivante

Résolution:

Le conseil communal soutient la Municipalité dans les démarches qu'elle pourrait entreprendre pour maintenir les haltes de Jor et Sendy-Sollard.

M. Caleb Walther Municipal

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, La Municipalité répond ainsi aux questions posées.

Comment la Municipalité a-t-elle été mise au courant de ces suppressions de halte?

La Municipalité a été informée de ces, par un courrier adressé à notre Syndic le 17 mai dernier. Une pré-information lui avait été donnée précédemment, sans que la Municipalité ne reçoive spontanément des informations précises sur la fréquentation de ces haltes et les estimations de leur mise en conformité. Dans le cadre de cette information, la possibilité de maintenir, sur appel, la halte de Jor avait été évoquée et soutenue.

En réponse au courrier du MOB, la Municipalité a demandé à la compagnie des informations plus complètes justifiant sa proposition et lui demandant que des mesures alternatives puissent être prises.

Si oui, accueillez-vous ce projet favorablement?

La Municipalité comprend que les contraintes pour la mise en sécurité de haltes si peu utilisées soient jugées disproportionnée (on constate une moyenne de 1.5 utilisateur par jour en semaine et 0.2 un jour de week-end). Néanmoins elle regrette de ne pas avoir eu des informations sur d'éventuelles mesures permettant de maintenir ces haltes à moindres frais.

En effet, ces deux haltes ont chacune leur intérêt que ce soit pour des habitants ayant leur domicile à proximité ou des marcheurs pour la halte de Jor. Cette fermeture risque aussi d'engendrer des coûts pour la commune, étant entendu qu'il y aura probablement des écoliers qui auront besoin d'une nouvelle solution pour rejoindre leur école.

Conthey
Rue Cantonale 21
1964 Conthey

Moudon
Chemin du Grand Pré 4C
1510 Moudon

Uvrier
Route d'Italie 119
1958 Uvrier

www.pointvert.ch

point vert
Garden-Production-Event

**RETROUVEZ-NOUS
SUR NOTRE STAND DU
MARCHÉ DE NOËL
DE MONTREUX**



C'est pourquoi, compte tenu des informations à sa disposition, la Municipalité reste critique et a eu les contacts nécessaires auprès du MOB pour étayer sa position.

Le projet suscite-t-il des oppositions?

Ce projet a été officialisé dans le cadre de la mise à l'enquête de l'horaire 2019 des transports publics. Il s'agissait donc pour les éventuels opposants de s'adresser au canton.

Plusieurs personnes ou entités nous ont informé de leur observation ou opposition à la suppression de l'une ou l'autre de ces haltes. Il s'agit notamment de la société des intérêts des Avants, du Parc Naturel Régional, du Groupement des habitants de Sedy-Sollard et environs ainsi que d'un privé.

Cette liste n'est peut-être pas exhaustive.

Quelles démarches la Municipalité peut-elle entreprendre?

La marge de manœuvre de la Municipalité est faible. Elle peut tout au moins appuyer les interventions en faveur de recherches de solutions alternatives.

Pour rappel, les investissements dans l'infrastructure ferroviaire est maintenant de compétence cantonale et fédérale. Malgré les arguments en faveur du maintien de ces haltes, tout porte à croire que la Municipalité ne pourra pas démontrer la pertinence de ces investissements, a priori lourds même si nous n'avons pas d'estimations, en regard des statistiques d'utilisation de ces deux haltes.

Pour finir sur une note positive, selon nos informations, le canton et la compagnie devraient trouver un terrain d'entente pour maintenir en fonction ces haltes d'ici la prochaine tranche de financement des infrastructures. La Municipalité espère cependant que des mesures équilibrées pourront être trouvées en bonne intelligence à plus long terme.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu aux questions de l'interpellation.

Madame la Présidente

Selon l'article 108 alinéa 4, la discussion qui suit peut se terminer par l'adoption d'une résolution. Je propose de la relire et d'ouvrir la discussion sur cette résolution puis nous la voterons.

Résolution:

Le Conseil communal soutient la Municipalité dans les démarches qu'elle pourrait entreprendre pour maintenir les haltes de Jor et Sedy-Sollard.

Madame la Présidente

J'ouvre la discussion sur cette résolution.

M. Florian Despond

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs

Je ne peux que vous inviter à soutenir cette résolution, étant donné qu'il y a des familles avec des enfants en bas âges qui vivent à Sedy-Sollard et qui sont concernées par cet arrêt de train. Ce qui est très handicapant pour ces personnes s'ils doivent amener leurs enfants eux-mêmes en voiture.

Mme Irina Gote

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Le groupe socialiste soutient également la résolution, il y a clairement la problématique des trajets

pour les enfants, mais il y a aussi la problématique par rapport à Jor, à la valorisation des sentiers pédestres, de notre patrimoine sur les hauts et il est clair qu'avec la suppression de cette halte il y aura d'autres contraintes. Je trouve important que ces deux haltes soient maintenues.

Mme la Présidente

La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Nous allons passer au vote de cette résolution.

C'est à une large majorité que cette résolution est acceptée.

**Résolution
Oui large Majorité
0 Non
5 abstentions**

13. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

Mme la Présidente

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Municipaux, M. le Secrétaire communal, Mesdames et Messieurs,

Déjà une année! C'est ainsi que les années passent sans qu'on s'en rende compte!

Je pense que pour tout président ou présidente, il y a des moments forts dont il ou elle se souviendra à jamais.

Pour ma part, la reprise fulgurante de la maladie de notre secrétaire du Conseil m'a fortement ébranlée. Nous avons tissé un lien solide en débutant toutes les deux à nos postes respectifs et rien ne prévoyait cette séparation rapide.

Mais il y a également eu des bons moments qui m'ont permis d'aller à la rencontre des gens, quelques fois de manière furtive, d'autres fois de manière plus personnelle. J'ai rencontré des valeurs de partage et de convivialité qui sont l'une des richesses des relations humaines et des soutiens émotionnels importants de la part de quelques-unes parmi vous dans ce Conseil. Cela m'a permis de me sentir moins seule quelques fois et de trouver une solidarité féminine au-delà de l'étiquette paysanne.

J'ai essuyé des critiques, jamais directement bien naturellement, mais celles-ci ne m'ont jamais arrêtée quant au rôle que je devais assumer. J'ai vécu le stress à chaque conseil, de peur de ne pas être à la hauteur de ce que vous attendiez. Les habitudes, la procédure, le règlement, les noms des Conseillers, un oubli, une vexation, bref autant de petites bricoles qu'il a fallu gérer.

Au final, ce qui reste, ce sont les bonnes choses et c'est ce que je retiendrai.

Avant que nous partagions notre repas, je me dois d'adresser quelques remerciements.

A ce stade, il est toujours extrêmement délicat de nommer certaines personnes au risque d'en oublier d'autres. Je vais tenter l'exercice mais que celles qui ont été oubliées ne m'en veuillent pas, ce n'est pas volontaire.

Mes remerciements vont:

- A notre secrétaire ad interim du Conseil. Vous ne pouvez, vous rendre compte, si vous n'avez pas été à cette place, de tous les menus détails auxquels il faut penser. Elle a fait front quotidiennement, avec une formation très légère, lorsqu'il a fallu mettre le pied sur l'étrier et m'a soutenue sans limites pour que tout soit fait dans les règles

de l'Art. Merci également à ceux qui l'ont soutenue dans ses questions et à Charlotte Chevallier qui a bien voulu rester en back-up le temps de remettre ce processus à l'ordre du jour.

- Aux membres du bureau qui m'ont soutenue dans diverses démarches et à son Vice-président avec qui la collaboration s'est intensifiée ces derniers mois afin qu'il puisse reprendre facilement le flambeau. Aux huissiers, toujours là pour veiller au bon déroulement des séances
- Aux membres de la CCO et à leur Présidente, avec qui nous avons étroitement collaboré
- A notre secrétaire municipal qui a toujours été un soutien sans faille lorsque des questions de procédures ou des doutes par rapport à notre règlement subsistaient ou encore toute autre questions plus délicates
- A ses équipes qui m'ont permis de recevoir les invitations, répondre aux questions budgétaires et aux questions concernant l'enveloppe.
- A l'équipe du Globe pour les votations, équipe fort précieuse pour la continuité et les habitudes
- Et à tous ceux que j'oublie.

Je passe le flambeau, heureuse, à Yanick à qui je souhaite une année 2018-2019 sous les meilleurs auspices. Pour avoir pu partager quelques moments avec lui, vous allez avoir un président positif, à l'écoute, recherchant les compromis les plus adéquats et s'engageant sans compter pour notre belle commune.

Certains conseillers souhaitent-ils prendre la parole pour les divers? Cela n'est pas le cas.

A présent, quelques mots pour la suite:

- des tables ont été installées à l'extérieur pour notre repas. Celles et ceux qui préfèrent manger à l'intérieur peuvent y rester.
- Les membres du bureau, sous la direction d'Ihab Al Jundi, vont préparer l'agape pendant que vous pourrez partager le verre de l'amitié à l'extérieur. Je les remercie d'ores et déjà pour leur soutien.
- Je n'ai pas prévu d'apéritif puisque le repas sera servi à 21h00
- Je vous prie de garder votre verre pour la soirée. Ainsi que la même assiette pour les grillades, le pain et le fromage. Pour les desserts, une deuxième assiette est à votre disposition. En effet, j'ai privilégié la vaisselle réutilisable.

Je remercie pour cette agape, Minestrone et la boulangerie Ruchet qui ont préparé le plat central.

La laiterie Frioud qui nous a fourni les fromages.

Et pour les desserts, Mme Christelle et M. Patrick Monsiat de la boulangerie pâtisserie Au Croustillant de Chernex.

Je vous souhaite une bonne fin de soirée et un bon appétit.

Il est 21h, Mme la Présidente Catherine Buchet lève la séance.

Extraits des procès-verbaux des séances
du 23 mai et du 20 juin 2018.
Les versions complètes des procès-verbaux
peuvent être obtenues au greffe municipal.

GENDRE & EMONET
GÉRANCE IMMOBILIÈRE SA

RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX
TÉLÉPHONE 021 977 30 30 FAX 021 977 30 37
www.gendre-emonet.ch

école Musique
MONTREUX

 école de musique multisite

www.ecole-musique-montreux.ch
Tél. 078 673 35 99

Initiation musicale, solfège
Clarinette, flûte traversière, saxophone, baryton,
cor d'harmonie, euphonium, trombone, trompette,
batterie et percussions
Musique d'ensemble





À vos côtés
pour construire
notre avenir



energiapro

Parce que notre monde évolue et avec lui nos énergies, ENERGIAPRO s'investit dans le gaz naturel et les énergies renouvelables pour assurer notre avenir énergétique.

energiapro.ch

une société du groupe HOLDIGAZ.



WIDER
Maison fondée en 1948

ébénisterie

agencement

menuiserie

cuisine



Nos Ateliers

Wider SA Montreux
Chemin du Pierrier 1
1815 Clarens
Tél. +41 (0) 21 989 22 66
montreux@wider-sa.ch

Wider SA Genève
Route des Moulières 10 bis
1242 Satigny
Tél. +41 (0) 22 949 09 09
geneve@wider-sa.ch

Wider SA Morges
Riond-Bosson 13
1110 Morges
Tél. +41 (0) 21 804 99 66
morges@wider-sa.ch

Notre Showroom

Espace Wider SA
Route Sous-Riette 13
1023 Crissier
Tél. +41 (0) 21 637 01 01
crissier@espacewider.ch

www.wider-sa.ch

**Bientôt Noël,
n'attendez pas la dernière...**

Les cadeaux qui font toujours le plus grand plaisir, ce sont une ou plusieurs bouteilles de vins fins, quelques alcools rares, ou un bel arrangement.

Votre budget, mais surtout la confection et l'expédition de tels cadeaux vous font hésiter voire renoncer...

...alors appelez Delphine ou Irina chez Mosca Vins à Montreux !

Elles se chargeront de tout: confection de paquets avec papier de fête, préparation de caisses en bois et de paniers garnis, et livraison personnalisée dans toute la Suisse.

Faites leur confiance et faites des heureux.

Mosca Vins, c'est plus de 1200 crus suisses et étrangers à tous les prix.

Grand choix de spiritueux dont plus de 300 variétés de malts.

Grandes marques de Champagne.

Petite épicerie. Etiquettes personnalisées.

Consignation de marchandises pour vos fêtes, anniversaires, mariages.

**Vous choisissez votre sapin,
on s'occupe des cadeaux!**



MOSCA  VINS

Le plaisir de faire plaisir!

Mosca Vins Montreux,

Rue du Casino Tél.: 021 963 63 68 Fax: 021 961 24 40

www.moscavins.ch